

Baccalauréat 2013



Dossier de presse



ministère
éducation
nationale



education.gouv.fr

Édito

Chaque année, le baccalauréat est, avec la rentrée scolaire, le grand rendez-vous de notre pays avec son système éducatif. C'est le moment où l'institution et les familles se mobilisent pour placer les candidats dans les meilleures conditions pour réussir cette étape importante de leur vie.

Vu de l'extérieur, le « bac » reste toujours le même. Pourtant, il change au fil des ans et s'adapte, depuis sa création en 1808, aux attentes grandissantes que la Nation place dans son École. Avec plus de 660 000 candidats cette année, l'édition 2013 concernera une partie très importante de notre jeunesse ; nous souhaitons qu'il y ait chaque année davantage d'élèves qui passent et réussissent cet examen. En ces temps de crise, notre pays a plus que jamais besoin d'être irrigué de science, d'intelligence, de savoir-faire et de culture.

Les épreuves connaissent cette année de nombreux changements, à la suite d'une réforme engagée il y a trois ans. Tout est mis en œuvre pour qu'elles se passent au mieux. Nous avons voulu un examen plus juste pour tous, avec, entre autres, de meilleures conditions pour les candidats en situation de handicap, mais aussi une meilleure surveillance de la fraude.

Nous avons également innové, en mettant à la disposition des candidats les annales des trois dernières sessions ; elles figurent en accès libre, en ligne, sur notre site www.eduscol.education.fr/base-examens. Il s'agit de favoriser l'égal accès de tous aux ressources pédagogiques utiles à la préparation de l'examen. Ce n'est qu'une première étape. Mais elle constitue un moment fort de notre projet de service public du numérique éducatif, pilier de la refondation de l'École de la République.

Cette année encore, le baccalauréat sera commenté, questionné, critiqué... Flaubert disait déjà, dans les années 1850, qu'il était de bon ton de « tonner contre », dans son célèbre *Dictionnaire des idées reçues*. Mais une fois de plus les candidats se rendront dans les salles d'examen avec l'envie de réussir et se précipiteront, entre crainte et espérance, pour découvrir les résultats le jour de leur publication.

Nous remercions les correcteurs, examinateurs et personnels des centres d'examens, qui rendent possible la tenue du baccalauréat, dans les académies de métropole, d'outre-mer et à l'étranger, et adressons tous nos vœux de réussite aux candidats des sections professionnelles, technologiques et générales.

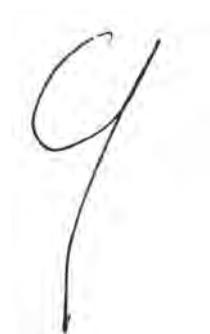
Vincent Peillon

Ministre de l'éducation nationale



George Pau-Langevin

Ministre déléguée à la réussite éducative



Sommaire

LA SESSION 2013 DU BACCALAURÉAT	5
L'essentiel de la session 2013	6
Les chiffres-clés du bac 2013.....	6
Les effectifs académiques.....	8
Le baccalauréat sur les sites du ministère de l'éducation nationale.....	9
Favoriser la poursuite d'études	10
Évaluer la démarche de recherche ou de projet.....	10
Offrir plus de débouchés dans le supérieur aux bacheliers professionnels.....	11
Des épreuves aménagées pour les candidats en situation de handicap	12
La dimension internationale du baccalauréat	13
Passer le bac à l'étranger.....	13
Accroître la dimension internationale du bac.....	14
Les actions de prévention des fraudes	16
S'assurer du bon déroulement des épreuves.....	16
Garantir la confidentialité des sujets.....	18
Être réactif en cas d'incident : la procédure de veille et d'alerte.....	20
L'ORGANISATION DU BACCALAURÉAT	21
Le baccalauréat général et technologique	22
Les effectifs.....	22
Les calendriers.....	25
Les choix des options.....	30
Les langues vivantes.....	31
Les mentions.....	32
Les modalités du baccalauréat général et technologique.....	33
Le baccalauréat professionnel	35
Les effectifs.....	35
Les calendriers.....	38
Les langues vivantes.....	40
Les mentions.....	41
Les modalités du baccalauréat professionnel.....	42
ANNEXE	45
Note d'information : résultats définitifs de la session 2012 du baccalauréat	46

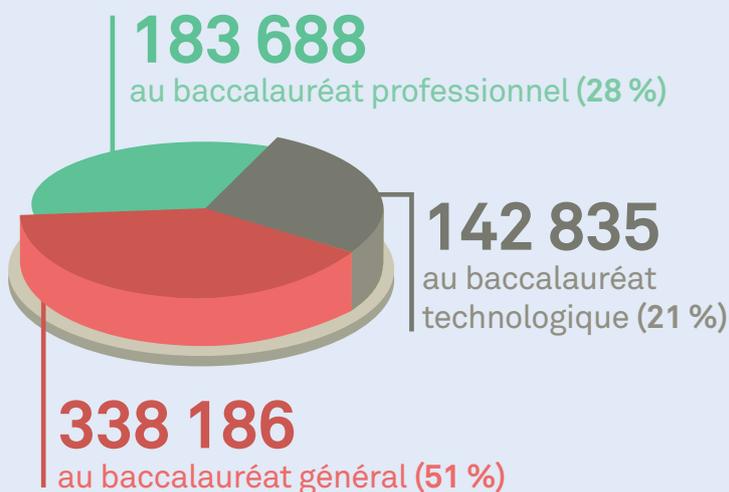
La session 2013 du baccalauréat

L'essentiel de la session 2013

LES CHIFFRES CLÉS DU BACCALAURÉAT 2013

LES CANDIDATS

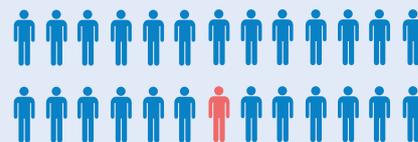
664 709 candidats inscrits



Effectifs globaux en baisse de **5,45 %** par rapport à la session 2012

Le candidat le plus jeune
13 ans

Le candidat le plus âgé
91 ans



20 939

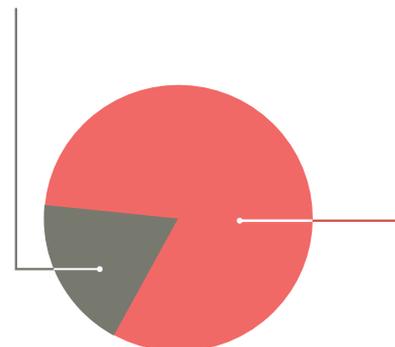
candidats individuels sur les candidats inscrits, soit **3,15 %** de l'effectif global

479 031

élèves de première générale et technologique sont inscrits aux épreuves anticipées (+ **2,02 %** par rapport à la session 2012)

• **343 957** pour les séries générales

• **135 074** pour les séries technologiques



CENTRES D'EXAMEN



SUJETS



pour les diverses sessions
en métropole, dans les DOM,
les COM et les centres
à l'étranger

LANGUES



22 langues vivantes
étrangères au choix
des candidats pour
les épreuves obligatoires
et facultatives

25 autres langues pour
les épreuves facultatives
uniquement

11 langues régionales

CORRECTION



170 000
correcteurs et
examineurs



€ INDEMNISATION

correction : **5 €** par copie
interrogation orale : **9,60 €** par heure

COÛT DE LA SESSION 2012



par candidat présent
(coût indicatif, tous bacs
confondus)

LES EFFECTIFS ACADÉMIQUES

France métropolitaine et DOM

	Total bac général	Total bac technologique	Total bac professionnel	Total
Aix-Marseille	14 889	6 483	8 513	29 885
Amiens	8 924	4 413	5 819	19 156
Besançon	5 682	2 285	3 479	11 446
Bordeaux	15 616	5 946	8 634	30 196
Caen	7 294	2 701	3 984	13 979
Clermont-Ferrand	5 836	2 318	3 162	11 316
Corse	1 280	587	570	2 437
Dijon	7 552	2 979	4 356	14 887
Grenoble	17 599	6 529	8 178	32 306
Lille	20 634	9 316	13 762	43 712
Limoges	3 009	1 380	1 700	6 089
Lyon	16 192	6 843	8 148	31 183
Montpellier	13 010	5 874	7 539	26 423
Nancy-Metz	11 262	5 460	7 036	23 758
Nantes	17 918	6 964	9 503	34 385
Nice	11 017	4 132	5 316	20 465
Orléans-Tours	12 356	5 109	6 072	23 537
Poitiers	8 036	3 286	4 412	15 734
Reims	6 237	2 694	3 863	12 794
Rennes	16 529	7 339	8 110	31 978
Rouen	9 516	4 162	5 808	19 486
Strasbourg	10 085	3 872	5 233	19 190
Toulouse	14 208	5 780	6 905	26 893
Paris, Créteil, Versailles	71 399	28 840	34 747	134 986
Total métropole	326 080	135 292	174 849	636 221
Guadeloupe	2 922	1 296	2 163	6 381
Guyane	1 110	761	1 178	3 049
Martinique	2 090	1 295	1 250	4 635
Mayotte	1 372	1 316	726	3 414
La Réunion	4 612	2 875	3 522	11 009
Total DOM	12 106	7 543	8 839	28 488
Total métropole et DOM	338 186	142 835	183 688	664 709
Rappel inscrits 2012	334 464	148 622	219 973	703 059
Évolution 2012-2013	1,11 %	-3,89 %	-16,50 %	-5,45 %
Répartition	51 %	21 %	28 %	100 %

LE BACCALAURÉAT SUR LES SITES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

LA BASE DE DONNÉES DES EXAMENS SUR EDUSCOL

Le ministère de l'éducation nationale propose un accès gratuit aux sujets des épreuves du baccalauréat des 3 dernières années*, sur son portail Eduscol : www.eduscol.education.fr/base-examens.

Ce service, mis en place en janvier 2013 dans le cadre du processus de mise à disposition des données publiques, facilite la préparation des candidats au baccalauréat. Grâce à une base de près de 1 200 sujets des séries générales, technologiques et professionnelles, ces annales s'adressent à la fois aux enseignants, qui peuvent les utiliser pour proposer des devoirs en cours d'année, mais également directement aux élèves qui souhaitent s'entraîner et bien cerner ce que l'on attend d'eux pour chaque épreuve.

À partir de la rentrée 2013, ce service sera progressivement enrichi d'éléments de correction élaborés par l'Inspection générale de l'éducation nationale et sera élargi à d'autres examens et concours (épreuves du diplôme national du brevet, intégralité des séries du baccalauréat et épreuves du concours général).

** Certains sujets ne sont pas disponibles en raison des changements dans la nature des épreuves ou des programmes intervenus depuis 2012*

BIEN SE PRÉPARER AU BACCALAURÉAT

Pour aider les candidats à se préparer aux épreuves du baccalauréat, une page dédiée leur propose des conseils pratiques : www.education.gouv.fr/preparation-bac-2013.

LES RÉSULTATS SUR LE SITE DU MINISTÈRE : UNE CONSULTATION SIMPLE, DIRECTE ET GRATUITE

Dès le vendredi 5 juillet 2013, les résultats du baccalauréat seront disponibles sur la page d'accueil du site du ministère de l'éducation nationale (www.education.gouv.fr). Une carte de France cliquable donnera accès à tous les résultats, dans l'ensemble des académies.

Les résultats du baccalauréat : www.education.gouv.fr/resultats-du-baccalaureat

L'organisation du baccalauréat en vidéo : www.education.gouv.fr/baccalaureat

Favoriser la poursuite d'études

ÉVALUER LA DÉMARCHE DE RECHERCHE OU DE PROJET

La session 2013 sera la première session issue de la réforme engagée ces dernières années par Xavier Darcos, puis Luc Chatel. Elle comporte de nouvelles épreuves pour les deux dernières années du cycle terminal et de nouvelles modalités d'évaluation s'appliquent.

DE NOUVELLES ÉPREUVES CORRESPONDANT AUX NOUVEAUX ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ EN SÉRIES GÉNÉRALES

Deux nouveaux enseignements, qui valorisent une démarche de recherche, font l'objet d'une épreuve terminale. Il s'agit de :

- « *droit et grands enjeux du monde contemporain* » (DGEMC), épreuve proposée aux élèves de la série L.
- « *informatique et sciences du numérique* » (ISN), épreuve proposée aux élèves de la série S.

EN SÉRIES TECHNOLOGIQUES STMG ET ST2S, DE NOUVELLES ÉPREUVES ANTICIPÉES À CARACTÈRE PLURIDISCIPLINAIRE

En séries technologiques STMG et ST2S, les nouvelles épreuves s'inscrivent dans une logique proche de celle des travaux personnels encadrés en classe de première dans les séries générales : il s'agit, pour répondre à une question précise, de mener collectivement une recherche documentaire approfondie, de constituer un mémoire puis de le présenter dans le cadre d'une soutenance.

- L'« *étude de gestion* » en STMG mobilise les compétences et connaissances relevant de la gestion, mais également de l'économie, du droit et du management des organisations.
- L'épreuve d'« *activités interdisciplinaires* » (ST2S) permet d'évaluer, au terme d'un travail collectif, les connaissances et les compétences acquises par les élèves dans les disciplines relevant de la série : sciences et techniques sanitaires et sociales, biologie et physiopathie humaine, mathématiques et sciences physiques et chimiques.

En séries technologiques STI2D, STL et STD2A, les épreuves de projet proposent aux élèves un travail en équipe qui aboutit à la présentation orale d'un projet construit. L'évaluation se fait en deux temps, en cours et en fin d'année. Dans ces mêmes séries, les projets sont également présentés en langue étrangère, ce qui fait l'objet d'une épreuve distincte.

OFFRIR PLUS DE DÉBOUCHÉS DANS LE SUPÉRIEUR AUX BACHELIERS PROFESSIONNELS

Le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ont engagé une réflexion conjointe pour faciliter le passage du baccalauréat professionnel vers le brevet de technicien supérieur.

En effet, l'obtention du diplôme du baccalauréat professionnel permet à la fois une insertion directe sur le marché de l'emploi, mais également la poursuite d'études supérieures. En majorité, les titulaires d'un baccalauréat professionnel choisissent d'entrer dans la vie active dès l'obtention du diplôme, mais de plus en plus de bacheliers professionnels souhaitent accéder à des formations supérieures, notamment aux sections de technicien supérieur (plus de 40 %).

Or, de nombreux bacheliers professionnels rencontrent des difficultés pour accéder aux sections de technicien supérieur et optent alors souvent, par défaut, pour des formations supérieures de type universitaire auxquelles ils sont peu préparés et dans lesquelles leur taux de réussite est par conséquent très faible.

Plusieurs dispositifs sont actuellement à l'étude :

- toutes les formes d'aide aux élèves de baccalauréat professionnel qui souhaitent poursuivre leurs études sont renforcées : accompagnement personnalisé, enseignements généraux liés à la spécialité, organisation des enseignements en groupes à effectifs réduits ;
- l'accès prioritaire des bacheliers professionnels aux sections de technicien supérieur a été intégré dans le projet de loi d'orientation pour l'enseignement supérieur et la recherche ;
- un accompagnement personnalisé et une organisation par modules de formations sont par ailleurs expérimentés afin de mieux prendre en compte les acquis et les besoins spécifiques des bacheliers professionnels.

Des épreuves aménagées pour les candidats en situation de handicap

Le ministère de l'éducation nationale met en œuvre un ensemble de dispositifs pour permettre aux candidats en situation de handicap de bénéficier d'aménagement ou d'adaptation d'épreuves, afin de leur garantir l'égalité de traitement avec les autres candidats.

Comme l'a souhaité le ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, le temps d'épreuve maximum est fixé à 8 heures par jour pour les candidats bénéficiant d'un tiers-temps supplémentaire pour les seules séries ES et STG, à compter de la session 2013. Les candidats concernés pourront suivre le calendrier initial ou bien reporter une des épreuves d'une très longue journée à un autre jour (samedi 22 juin dans la majorité des cas).

Pour la session 2013, plus de 20 000 candidats sont concernés par ces dispositions spécifiques, parmi lesquelles :

- **un temps d'épreuve majoré** jusqu'à un tiers de temps supplémentaire¹ ;
- **l'assistance d'un(e) secrétaire**, qui écrira sous leur dictée, pour les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main, ni utiliser leur propre matériel (ordinateur, etc.) ou qui ne peuvent pas s'exprimer par écrit d'une manière autonome ;
- **une possibilité de dispense ou d'aménagement des épreuves obligatoires de langue vivante**
 - soit de la « partie orale » des épreuves obligatoires de langue vivante 1 et 2 ;
 - soit de la « partie écrite » des épreuves obligatoires de langue vivante 1 et 2 ;
 - soit de la totalité des épreuves de langue vivante 2 ;
- pour le cas des candidats souffrant de troubles du langage ou de troubles auditifs, **un aménagement de l'épreuve orale** leur offrant la possibilité d'utiliser un support écrit pour communiquer avec l'examineur (avec l'interface d'un micro-ordinateur), sans modifier la nature orale de l'épreuve ;
- **un aménagement de l'épreuve d'histoire-géographie** au baccalauréat général des séries ES, L et S, ainsi qu'au baccalauréat technologique des séries STG et ST2S, pour les candidats reconnus handicapés visuels ou handicapés moteurs ;
- **un contrôle adapté pour l'épreuve d'éducation physique et sportive** ;
- **pour les candidats non-voyants ou malvoyants**, une composition sur des sujets transcrits en braille ou en gros caractères avec un fort contraste ;
- **un étalement des épreuves sur plusieurs sessions.**

De plus, les candidats concernés peuvent demander la conservation pendant cinq ans des notes de leur choix obtenues à l'examen (quelle que soit leur valeur).

Par ailleurs, les autorités académiques peuvent ouvrir des centres d'examen adaptés si certains élèves, accueillis dans des établissements hospitaliers pour des séjours de longue durée ou recevant des soins en liaison avec ces établissements, ne peuvent aller composer dans des centres ouverts dans les établissements scolaires.

Pour bénéficier de ces mesures, les candidats doivent adresser une demande à l'un des médecins désignés à cet effet par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Au vu de la situation particulière du candidat, le médecin rend un avis sur lequel s'appuie le rectorat pour décider des aménagements ou des adaptations d'épreuves. L'avis du médecin ne préjuge pas de la décision du recteur.

¹ Ces candidats bénéficient d'un temps de repas et de récupération entre les épreuves qui ne doit pas être inférieur à une heure. Ceux qui sont installés dans une salle particulière peuvent, s'ils le souhaitent, déjeuner sur place.

La dimension internationale du baccalauréat

PASSER LE BAC À L'ÉTRANGER

Lors de la session 2013, le baccalauréat général et technologique est organisé à l'étranger dans 87 pays, pour 15 727 candidats.

Les épreuves du baccalauréat se déroulent dans environ 140 centres d'examen ouverts dans les établissements de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et de la mission laïque française.

Les candidats au baccalauréat se répartissent généralement de la manière suivante :

- 40 % sont de nationalité française ;
- 50 % sont de la nationalité du pays d'accueil ;
- 10 % d'une autre nationalité.

Les pays étrangers concernés se répartissent en 2 groupes :

- **le groupe 1** rassemble 56 pays qui composent selon un même calendrier (pays européens, pays d'Afrique, du Proche et Moyen Orient, Madagascar et l'Île Maurice), fixé par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) du ministère de l'éducation nationale
- **le groupe 2** se compose de Pondichery, de l'Amérique du Nord, du Liban, de l'Asie, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. Les candidats composent selon des calendriers élaborés conjointement entre les pays concernés et leurs académies de rattachement (qui assurent la gestion de l'examen par envoi des sujets, l'inscription des candidats, l'édition des diplômes, le suivi de la session), compte tenu de leurs années scolaires spécifiques.

Les calendriers des sessions à l'étranger s'échelonnent d'avril à novembre.

Pour 2013 :

Pays étrangers du groupe 1 : du 10 au 14 juin 2013

Pondichery : du 11 au 16 avril 2013

Liban : du 27 au 30 mai 2013

Amérique du Nord : du 28 mai au 5 juin 2013

Asie : du 17 au 21 juin 2013

Amérique du sud : du 18 au 27 novembre 2013

ACCROÎTRE LA DIMENSION INTERNATIONALE DU BAC

Le baccalauréat, c'est aussi une large ouverture à l'international, notamment à travers :

- l'option internationale du baccalauréat (OIB) ;
- les sections européennes ou de langue orientale (SELO) ;
- l'Abibac, le Bachibac et l'Esabac ;
- le baccalauréat franco-américain ;
- le baccalauréat franco-allemand.

L'OPTION INTERNATIONALE DU BACCALAURÉAT

Les candidats scolarisés en section internationale (séries générales uniquement) peuvent se présenter à un examen spécifique. Dans ce cas, les épreuves de LV1 et d'une discipline non linguistique sont remplacées ou complétées par des épreuves spécifiques avec des coefficients particuliers. Ces épreuves portent sur des enseignements propres aux sections internationales : l'histoire-géographie est enseignée dans la langue de la section (seule exception : les mathématiques pour le chinois).

Les candidats se voient délivrer le diplôme du baccalauréat avec l'indication « option internationale » suivie de la langue de leur section.

Il existe 15 types de sections internationales : allemand, américain, anglais (britannique), arabe, chinois, danois, espagnol, italien, japonais, néerlandais, norvégien, polonais, portugais, russe et suédois.

À la rentrée 2012, les sections internationales regroupaient 2 300 élèves.

LES SECTIONS EUROPÉENNES OU DE LANGUE ORIENTALE (SELO)

Les élèves scolarisés en section européenne ou de langue orientale en séries générales, technologiques ou professionnelles peuvent se présenter à une épreuve spécifique leur permettant d'obtenir sur leur diplôme du baccalauréat l'indication « section européenne ou de langue orientale » suivie de la langue de leur section.

De plus, en séries générales ou technologiques, le candidat peut choisir de voir sa note à l'épreuve spécifique prise en compte au titre d'une épreuve facultative.

Les sections européennes et de langue orientale existent en 11 langues : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, néerlandais, portugais, russe, vietnamien.

À la rentrée 2012, ces sections scolarisaient plus de 40 000 élèves en classes terminales des séries générales et technologiques.

L'ABIBAC, LE BACHIBAC ET L'ESABAC

Les candidats scolarisés en section binationale (séries générales pour le moment) peuvent se présenter à un examen spécifique. Dans ce cas, les épreuves de LV1 et d'une discipline non linguistique sont remplacées par des épreuves particulières, sans changement de coefficient. Ces épreuves portent sur des enseignements propres aux sections binationales. Ces épreuves sont obligatoirement passées dans la langue de la section. L'histoire-géographie est enseignée dans la langue de la section.

Les sections binationales existent en partenariat avec trois pays :

- l'Allemagne : délivrance simultanée du baccalauréat et de la Allgemeine Hochschulreife (Abitur)
- l'Espagne : délivrance simultanée du baccalauréat et du Bachillerato (2^{ème} session en 2013)
- l'Italie : délivrance simultanée du baccalauréat et de l'Esame di Stato (3^{ème} session en 2013)

Effectif de candidats pour la session 2013 :

- Abibac : 1 235 candidats ;
- Bachibac : 339 candidats ;
- Esabac : 447 candidats.

Dans chacun de ces trois pays, des élèves étrangers sont scolarisés dans des cursus binationaux construits sur le même modèle que les sections binationales françaises. Ces élèves étrangers se verront également délivrer le baccalauréat français, en plus de leur diplôme national.

LE BACCALAURÉAT FRANCO-AMÉRICAIN

Le baccalauréat franco-américain est un baccalauréat français qui permet de voir certaines notes reconnues en vue d'une entrée dans les universités américaines.

Il est uniquement préparé dans certains lycées français qui sont situés sur le territoire des États-Unis d'Amérique, grâce à un partenariat local.

Certaines épreuves sont remplacées par des épreuves assurées par l'organisme éducatif partenaire aux États-Unis.

LE BACCALAURÉAT FRANCO-ALLEMAND

Le baccalauréat franco-allemand est un diplôme de fin d'études secondaires, distinct du baccalauréat français. Il repose sur des programmes, une organisation et des modalités d'évaluation particulières. Il donne tous les droits attachés au baccalauréat français et à l'Abitur allemand.

Il est préparé en France dans un seul établissement, le lycée de Buc (Yvelines) et en Allemagne dans deux établissements (Sarrebuck et Fribourg).

Les actions de prévention des fraudes

S'ASSURER DU BON DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

À partir de la session 2013, des détecteurs de téléphones portables seront utilisés dans les centres d'examen, durant toute la semaine que durent les épreuves écrites terminales. En 2012, l'utilisation frauduleuse des téléphones portables a en effet représenté près de 40 % des fraudes détectées lors des épreuves du baccalauréat.

Ce dispositif viendra ainsi renforcer les mesures d'interdiction d'utilisation des téléphones portables durant les épreuves qui sont déjà prévues par la réglementation.

Tous les candidats seront informés des consignes à respecter et des sanctions encourues grâce à une notice d'information affichée à la porte de chaque salle d'examen et lue lors de la première épreuve écrite de la session.

Constituent une fraude :

- toute communication entre les candidats pendant les épreuves ;
- toute utilisation d'informations, de documents ou de matériels non autorisés par le sujet ou la réglementation lors des épreuves ;
- toute substitution d'identité.

L'utilisation des téléphones portables et, plus largement, de tout appareil non autorisé (permettant des échanges ou la consultation d'informations) est interdite et elle est susceptible de poursuites par l'autorité académique pour tentative de fraude. Tous ces appareils doivent être impérativement éteints. Ils sont soit rangés dans le sac du candidat, soit remis aux surveillants de salle. Les surveillants doivent regrouper à l'endroit indiqué les sacs, porte-documents, cartables ainsi que tout matériel ou document non autorisé, afin que les candidats ne puissent pas y avoir accès pendant la durée de l'épreuve.

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude, sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats concernés. Un procès-verbal est dressé, contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude. Le candidat pris en flagrant délit poursuit sa composition, sauf dans le cas précis de substitution de personne ou de trouble affectant le déroulement de l'épreuve.

INSTRUCTION D'UNE SUSPICION DE FRAUDE

Sur la base du rapport du surveillant de salle, le chef de centre constitue un dossier de saisine qu'il envoie au recteur, accompagné de son avis sur la matérialité des faits constatés et l'opportunité d'engager des poursuites devant la commission académique.

Le jury du baccalauréat délibère sur les résultats du candidat suspecté de fraude mais aucun certificat de réussite ou relevé de notes ne peut être délivré au candidat soupçonné de fraude avant la décision de la commission académique.

Le recteur d'académie engage ou non les poursuites devant la commission académique de discipline qui devra statuer dans un délai de deux mois après la proclamation des résultats.

Depuis la session 2012, une commission académique de discipline du baccalauréat prononce les sanctions à l'égard des auteurs de fraude ou de tentative de fraude. Présidée par un universitaire, président de jury du baccalauréat, cette commission comprend sept membres nommés par le recteur dont un élève membre du conseil académique de la vie lycéenne et un étudiant élu au sein du conseil d'administration d'une université.

Les sanctions encourues par les fraudeurs vont du blâme à l'interdiction temporaire de se présenter à des examens ou de s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

Le candidat peut contester la décision de la commission académique de discipline devant le juge administratif compétent.

UN PREMIER BILAN ENCOURAGEANT

Le premier bilan des commissions académiques de discipline fait apparaître que l'ensemble des mesures préventives et dissuasives engagées depuis 2012 a permis d'obtenir des résultats encourageants.

Trois évolutions majeures sont en effet à noter pour la session 2012 par rapport à 2011 :

- **une baisse notable des fraudes détectées** : 10 % de suspicions de fraudes en moins pour l'ensemble des séries, dont 18 % de baisse pour les séries générales et technologiques ;
- **une diminution sensible de l'utilisation frauduleuse des nouvelles technologies** (smartphones, lecteurs mp3 etc.) : près de 12 % de cas en moins pour les baccalauréats général et technologique ;
- **une nette augmentation de la part des sanctions prises par rapport aux fraudes suspectées** : hausse de 12 % du nombre des sanctions prononcées.

	Sessions		
	2011	2012	Évolution 2011/2012
Nombre de fraudes suspectées aux baccalauréats général, technologique et professionnel	464	419	-10%
Nombres de sanctions prises aux baccalauréats général, technologique et professionnel	266	298	+12%

GARANTIR LA CONFIDENTIALITÉ DES SUJETS

La confection et la distribution des sujets sont soumises à un ensemble de règles qui visent à garantir la confidentialité à toutes les étapes.

La direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) du ministère de l'éducation nationale répartit entre les académies les sujets à élaborer pour la session de l'année suivante. La répartition retenue est confidentielle.

Les personnels administratifs intervenant, à quelque niveau de responsabilité que ce soit, dans l'élaboration et l'envoi des sujets signent une déclaration sur l'honneur, par laquelle ils attestent avoir pris connaissance de la charte de déontologie des examens et s'engagent à en respecter les termes.

Pour des raisons de sécurité, le nombre des membres de chaque commission d'élaboration des sujets est limité au minimum et n'excède pas dix personnes, sauf impossibilité avérée. La composition des commissions est secrète afin qu'aucun participant à l'élaboration des sujets ne puisse être mis en cause publiquement, ni personnellement, ni ès qualités. Les travaux des commissions sont, quant à eux, strictement confidentiels.

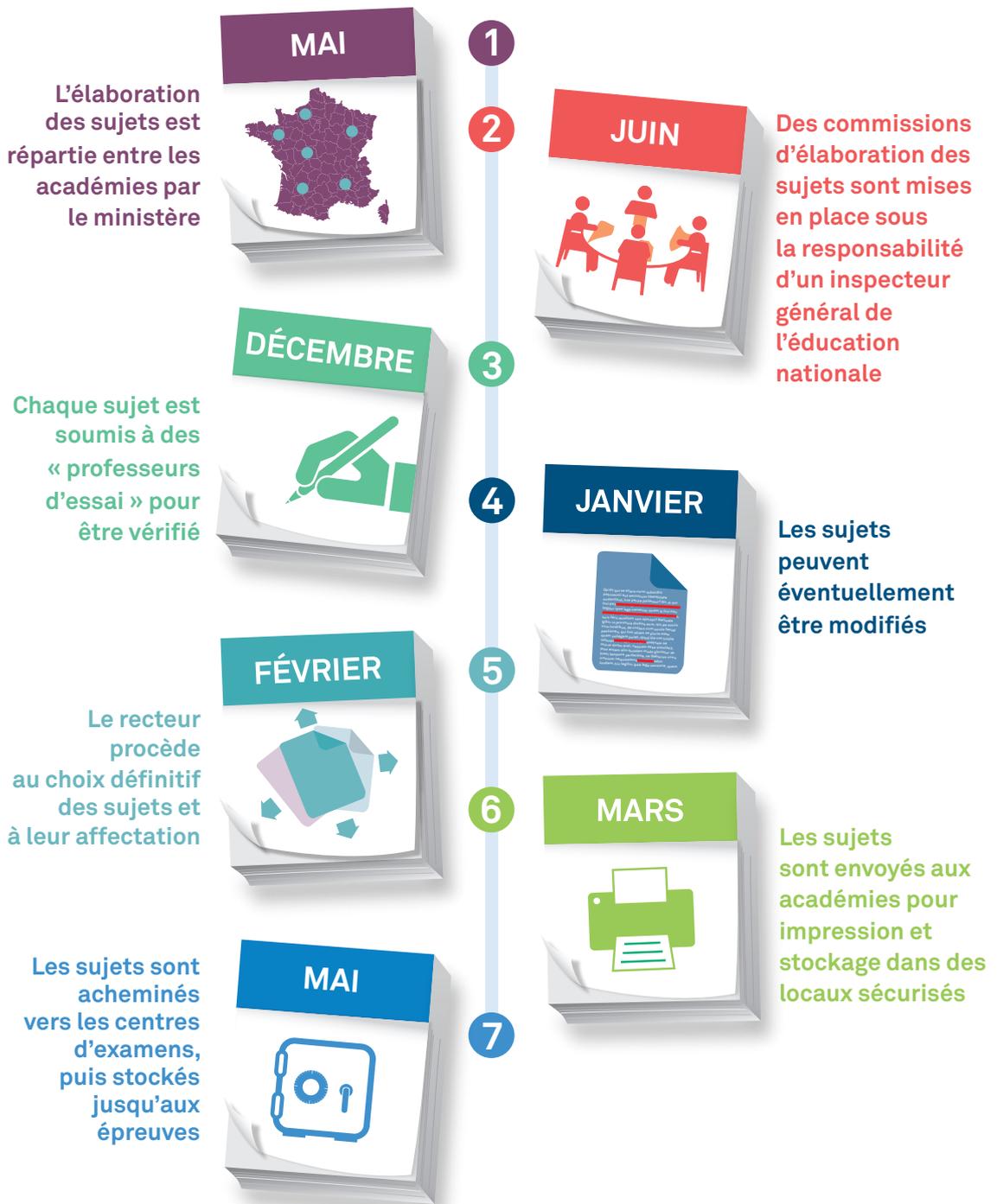
Les académies conceptrices envoient les sujets retenus aux académies destinataires de façon dématérialisée via un réseau virtuel hautement sécurisé, propre à l'éducation nationale. Ce système de transmission, qui n'utilise pas internet, permet d'identifier précisément l'expéditeur et le destinataire de chaque envoi et d'en conserver la trace.

L'impression et la mise sous pli des sujets sont soumises à des règles strictes qui visent à garantir la sécurité des opérations (accès aux locaux et dispositif de suivi pour éviter toute perte de sujets). Des travaux de sécurisation des locaux académiques ont ainsi été menés depuis 2012 pour assurer cette sécurité.

Les sujets font ensuite l'objet d'un double conditionnement présentant toutes les garanties de solidité et de fiabilité, pour être livrés aux centres d'examen. Leur diffusion auprès de ces derniers intervient le plus près possible dans le temps des épreuves concernées.

Une fois réceptionnés dans les centres, les sujets sont conservés dans un endroit sécurisé (coffre, armoire forte ou pièce fermant à clé) auquel seuls le chef de centre et l'un de ses adjoints ont accès. Les enveloppes contenant les sujets sont ouvertes juste avant l'épreuve concernée, en présence des candidats.

L'ÉLABORATION DES SUJETS : UN PROCESSUS D'UNE ANNÉE



ÊTRE RÉACTIF EN CAS D'INCIDENT : LA PROCÉDURE DE VEILLE ET D'ALERTE

La direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) du ministère de l'éducation nationale met en place un dispositif de veille et d'alerte à l'occasion des épreuves écrites des baccalauréats général, technologique et professionnel qui se déroulent à l'étranger, en métropole et dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Ce dispositif vise à permettre une gestion optimale des incidents qui pourraient se produire, grâce à une circulation des informations la plus rapide possible des centres d'examen aux services académiques concernés, puis à la Dgesco.

Ainsi, cette cellule de veille et d'alerte nationale mobilise les personnels de la Dgesco en charge du diplôme et du pilotage des examens, et des inspecteurs généraux de l'éducation nationale qui pourront traiter d'éventuels incidents dans les meilleurs délais.

Les services des examens et concours de chaque académie sont, eux aussi, mobilisés pour répondre aux diverses sollicitations émanant des centres d'examen.

L'organisation du baccalauréat

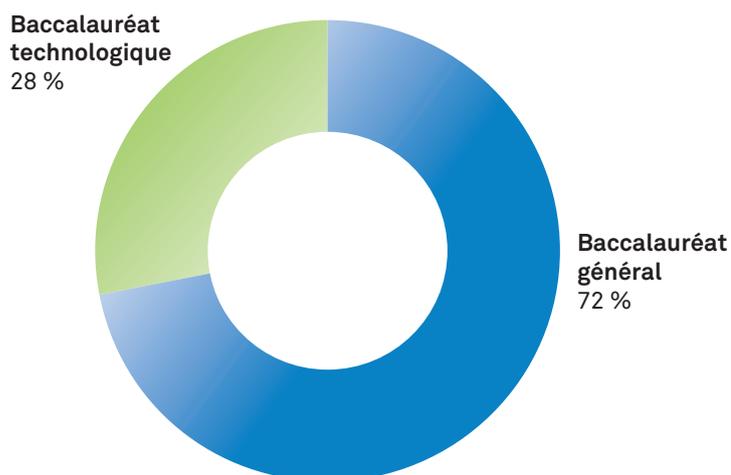
Le baccalauréat général et technologique

LES EFFECTIFS

CANDIDATS INSCRITS AUX ÉPREUVES ANTICIPÉES DES BACCALAURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

France métropolitaine et DOM

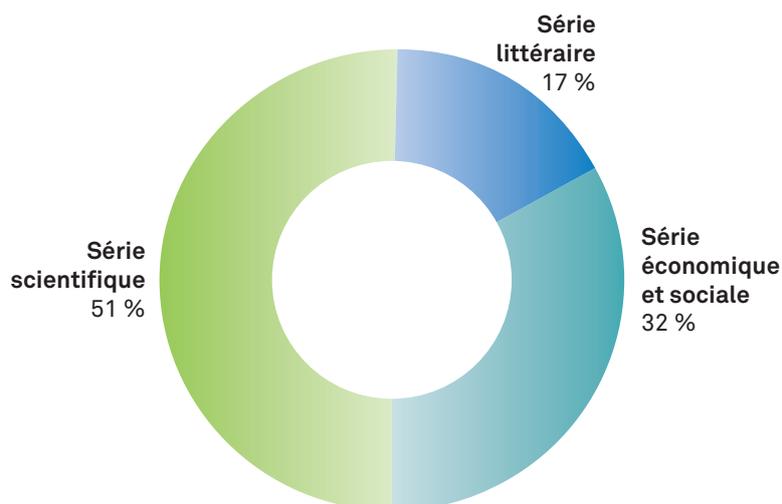
	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Total
Total métropole	332 464	128 466	460 930
Total DOM	11 493	6 608	18 101
Total métropole et DOM	343 957	135 074	479 031
Rappel inscrits 2012	334 812	134 737	469 549
Évolution 2012-2013	2,73 %	0,25 %	2,02 %
Répartition	72 %	28 %	100 %



CANDIDATS INSCRITS AU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL, PAR SÉRIE

France métropolitaine et DOM

	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique	Total
Total métropole	55 578	103 911	166 591	326 080
Total DOM	2 715	3 763	5 628	12 106
Total métropole et DOM	58 293	107 674	172 219	338 186
Rappel inscrits 2012	55 297	110 502	168 665	334 464
Évolution 2012-2013	5,42 %	-2,56 %	2,11 %	1,11 %
Répartition	17 %	32 %	51 %	100 %



CANDIDATS INSCRITS AU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE PAR SÉRIE

France métropolitaine et DOM

	STL	STI2D	STD2A	STG	ST2S	Hôtellerie	TMD	Total
Total métropole	7 086	26 588	2 753	70 016	25 780	2 737	332	135 292
Total DOM	245	1 116	56	4 875	1 183	68	-	7 543
Total métropole et DOM	7 331	27 704	2 809	74 891	26 963	2 805	332	142 835
Rappel inscrits 2012	7 588	32 694	2 809	78 182	27 142	2 721	336	148 663
Évolution 2012-2013	-3,39%	-6,67%	-4,21%	-0,66%	3,09%	-1,49%	-3,92%	
Répartition	5,13%	19,40%	1,97%	52,43%	18,88%	1,96%	0,23%	100%

STL : sciences et technologies de laboratoire

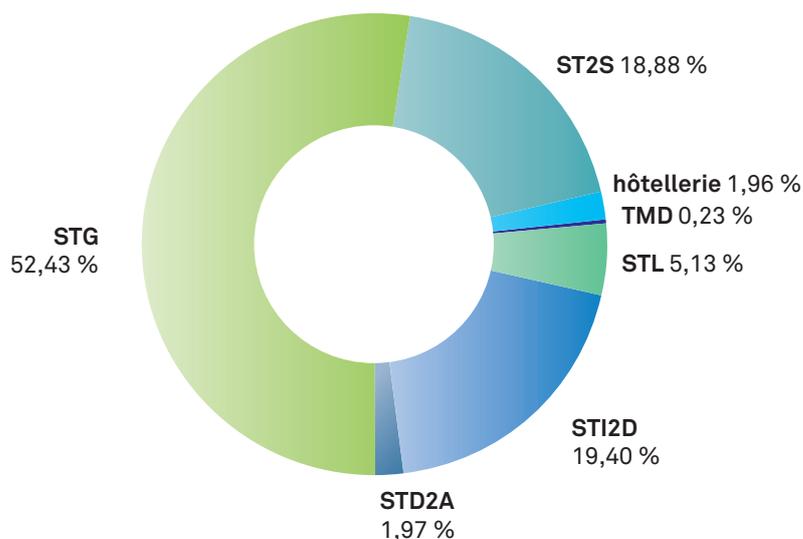
STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

STD2A : sciences et technologies du design et des arts appliqués

STG : sciences et technologies de la gestion

ST2S : sciences et technologies de la santé et du social

TMD : techniques de la musique et de la danse



LES CALENDRIERS

SESSION NORMALE

Épreuves écrites du 1^{er} groupe

Métropole

17, 18, 19, 20 et 21 juin 2013

Départements d'outre-mer

Guadeloupe-Guyane-Martinique

13, 14, 15, 17, 18, 20 et 21 juin 2013

La Réunion-Mayotte

17, 18, 19, 20 et 21 juin 2013

Collectivités d'outre-mer

Polynésie française

Baccalauréat général :

3, 4, 5, 6, 7 et 10 juin 2013

Baccalauréat technologique :

3, 4, 5, 6, 7 et 10 juin 2013

Saint-Pierre-et-Miquelon

Baccalauréat général :

28, 29, 30, 31 mai, 3, 4, 5 et 12 juin 2013

Nouvelle-Calédonie

La session a lieu en novembre-décembre.

Épreuves orales et pratiques

Les dates sont fixées par les recteurs dans chaque académie.

Résultats du 1^{er} groupe d'épreuves

Les résultats du 1^{er} groupe d'épreuves sont connus à partir du vendredi 5 juillet 2013 (métropole) pour toutes les séries.

Épreuves orales du 2^e groupe (oraux de rattrapage)

Organisées immédiatement après la communication des résultats du 1^{er} groupe, elles se déroulent jusqu'au mercredi 10 juillet 2013.

SESSION DE REMPLACEMENT

Cette session est réservée aux candidats inscrits qui n'ont pu se présenter à la session normale pour des raisons dûment justifiées.

Épreuves écrites terminales : 9, 10, 11, 12 et 13 septembre 2013.

Épreuves écrites de français et de français et littérature : 11 septembre 2013.

ÉPREUVES ANTICIPÉES POUR LES ÉLÈVES DES CLASSES DE PREMIÈRE

Baccalauréat général

Épreuves écrites

	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique
Métropole			
Mardi 18 juin			Histoire-géographie ¹ 8 h - 12 h
Mercredi 19 juin	Français et littérature 8 h - 12 h	Français 8 h - 12 h	Français 8 h - 12 h
Vendredi 21 juin	Sciences 8 h - 9 h 30	Sciences 8 h - 9 h 30	

Guadeloupe, Guyane et Martinique

Vendredi 14 juin	Sciences 14 h - 15 h 30	Sciences 14 h - 15 h 30	Histoire-géographie ¹ 8 h - 12 h
Lundi 17 juin	Français et littérature 8 h - 12 h	Français 8 h - 12 h	Français 8 h - 12 h

La Réunion

Mardi 18 juin			Histoire-géographie ¹ 10 h - 14 h
Mercredi 19 juin	Français et littérature 10 h - 14 h	Français 10 h - 14 h	Français 10 h - 14 h
Vendredi 21 juin	Sciences 10 h - 11 h 30	Sciences 10 h - 11 h 30	

Épreuve orale

Les dates de l'épreuve orale de français sont fixées par les recteurs d'académie.

Baccalauréat technologique

Épreuve écrite de français

Métropole : mercredi 19 juin 2013

Guadeloupe, Guyane, Martinique : lundi 17 juin 2013

La Réunion : mercredi 19 juin 2013

Épreuves orales

Les dates de l'épreuve orale de français (toutes séries) et de l'épreuve d'histoire-géographie pour les séries STI et STL sont fixées par les recteurs d'académie.

¹ Pour tous les candidats concernés, à l'exception des élèves des sections internationales dans une langue autre que le chinois et des élèves des sections binationales.

ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

	Série économique et sociale	Série littéraire	Série scientifique
Lundi 17 juin	Philosophie 8 h - 12 h	Philosophie 8 h - 12 h	Philosophie 8 h - 12 h
Mardi 18 juin	Histoire-géographie 8 h - 12 h	Histoire-géographie 8 h - 12 h Littérature 14 h - 16 h	Histoire-géographie épreuve anticipée ¹ 8 h - 12 h Physique - chimie 14 h - 17 h 30
Mercredi 19 juin	Français ² 8 h - 12 h LV1 14 h - 17 h	Français et littérature ² 8 h - 12 h LV1 14 h - 17 h	Français ² 8 h - 12 h LV1 14 h - 17 h
Jeudi 20 juin	Sciences économiques et sociales 8 h - 12 h ou 13 h (spécialité économie approfondie ou sciences sociales et politiques) LV2 étrangère 14 h - 16 h LV2 régionale 14 h - 16 h	Langues et cultures de l'Antiquité : Latin 8 h - 11 h LV2 étrangère 14 h - 17 h LV2 régionale 14 h - 17 h	Mathématiques 8 h - 12 h LV2 étrangère 14 h - 16 h LV2 régionale 14 h - 16 h
Vendredi 21 juin	Sciences ³ 8 h - 9 h 30 ¹ Mathématiques 14 h - 17 h	Sciences ³ 8 h - 9 h 30 Arts (épreuve écrite) 14 h - 17 h 30 Langues et cultures de l'Antiquité : Grec 14 h - 17 h Mathématiques 14 h - 17 h	Sciences de la vie et de la Terre 14 h - 17 h 30 Écologie, agronomie et territoires 14 h - 17 h 30 Sciences de l'ingénieur 14 h - 18 h

¹ Pour tous les candidats concernés, y compris les redoublants qui auront choisi de repasser l'épreuve, à l'exception des élèves des sections internationales dans une langue autre que le chinois et des élèves des sections binationales

² Pour tous les candidats concernés, y compris les redoublants qui auront choisi de repasser l'épreuve

³ Pour tous les candidats concernés, y compris les redoublants qui auront choisi de repasser l'épreuve

ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

	ST2S	STG		Hôtellerie
		Communication et gestion des ressources humaines	Comptabilité et finance d'entreprise Mercatique Gestion des systèmes d'information	
Lundi 17 juin	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h
Mardi 18 juin	Histoire – géographie 8 h - 10 h 30 Sciences physiques et chimiques 14 h - 16 h	Histoire-géographie 8 h - 10 h 30 Épreuve de spécialité 14 h - 18 h	Histoire-géographie 8 h - 10 h 30 Épreuve de spécialité 14 h - 18 h	Environnement du tourisme 14 h - 17 h
Mercredi 19 juin	Mathématiques 8 h - 10 h Français ⁴ 14 h - 18 h	Économie-droit 8 h - 11 h Français ⁴ 14 h - 18 h	Économie-droit 8 h - 11 h Français ⁴ 14 h - 18 h	Français 14 h - 18 h ⁴
Jeudi 20 juin	Sciences et techniques sanitaires et sociales (épreuve écrite) 8 h - 11 h (épreuve pratique) 14 h - 17 h	Mathématiques 8 h - 10 h LV2 étrangère 14 h - 16 h LV2 régionale 14 h - 16 h	Mathématiques 8 h - 11 h LV2 étrangère 14 h - 16 h LV2 régionale 14 h - 16 h	Gestion hôtelière et mathématiques 13 h - 17 h 30
Vendredi 21 juin	Biologie et physiopathologie humaines 8 h - 11 h 30 LV1 14 h - 16 h	Management des organisations 8 h - 11 h LV1 14 h - 16 h	Management des organisations 8 h - 11 h LV1 14 h - 16 h	Sciences appliquées et technologies 14 h - 17 h

⁴ Pour tous les candidats concernés, y compris les redoublants qui auront choisi de repasser l'épreuve

	STL		STI2D	STD2A
	Biotechnologies	Sciences physiques et chimiques en laboratoire		
Lundi 17 juin	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h
Mardi 18 juin	Chimie - biochimie - sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité ⁵ 14 h - 18 h	Chimie - biochimie - sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité ⁵ 14 h - 18 h	Enseignements technologiques transversaux ⁵ 14 h - 18 h	Analyse méthodique en design et arts appliqués 14 h - 18 h
Mercredi 19 juin	Français ⁶ 14 h - 18 h	Français ⁶ 14 h - 18 h	Français ⁶ 14 h - 18 h	Français ⁶ 14 h - 18 h
Jeudi 20 juin	Mathématiques 8 h - 12 h	Mathématiques 8 h - 12 h	Mathématiques 8 h - 12 h	Mathématiques 8 h - 11 h
	LV2 étrangère 14 h - 16 h	LV2 étrangère 14 h - 16 h	LV2 étrangère 14 h - 16 h	LV2 étrangère 14 h - 16 h
	LV2 régionale 14 h - 16 h	LV2 régionale 14 h - 16 h	LV2 régionale 14 h - 16 h	LV2 régionale 14 h - 16 h
Vendredi 21 juin	Physique - chimie ⁵ 8 h - 11 h	Physique - chimie ⁵ 8 h - 11 h	Physique - chimie ⁵ 8 h - 11 h	Physique - chimie 8 h - 10 h
	LV1 14 h - 16 h	LV1 14 h - 16 h	LV1 14 h - 16 h	LV1 14 h - 16 h

⁵ Pour tous les candidats concernés, y compris les redoublants issus des séries STI et STL

⁶ Pour tous les candidats concernés, y compris les redoublants qui auront choisi de repasser l'épreuve

LE CHOIX DES OPTIONS

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ AU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

Un enseignement de spécialité est proposé :

- Langue vivante 1 ou 2 approfondie : série L
- Langue vivante 3 : série L
- Langues et cultures de l'Antiquité (latin, grec) : série L
- **Droit et grands enjeux du monde contemporain : série L (enseignement nouveau depuis la rentrée 2012)**
- Arts : série L (au choix : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, arts du cirque, danse, histoire des arts, musique, théâtre)
- Mathématiques : séries S, ES, L
- **Sciences sociales et politiques : série ES (enseignement nouveau depuis la rentrée 2012)**
- **Économie approfondie : série ES (enseignement nouveau depuis la rentrée 2012)**
- Physique-chimie : série S
- Sciences de la vie et de la Terre : série S
- **Informatique et sciences du numérique : série S (enseignement nouveau depuis la rentrée 2012)**
- Écologie, agronomie et territoires : série S (dans les lycées dépendant du ministère chargé de l'agriculture)

Chaque enseignement de spécialité est doté d'un coefficient spécifique.

OPTIONS FACULTATIVES, HORS LANGUES VIVANTES

L'élève peut choisir au maximum deux options facultatives dans toutes les séries générales ou technologiques :

- Langues et cultures de l'Antiquité (latin, grec) : séries générales
- Enseignements artistiques (au choix : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre) : toutes les séries générales et technologiques
- Éducation physique et sportive : toutes les séries générales et technologiques

Seuls comptent les points au-dessus de la moyenne. Pour la première option facultative choisie par l'élève, les points au-dessus de la moyenne sont multipliés par deux. Si ce choix porte sur une langue ancienne (latin ou grec) les points au-dessus de la moyenne sont multipliés par trois.

LES LANGUES VIVANTES

Depuis la session 2013, les langues vivantes font l'objet d'une évaluation plus complète qui prend en compte les compétences orales :

- évaluation de deux langues vivantes dans l'ensemble des séries générales et technologiques ;
- évaluation systématique des compétences orales et écrites au regard du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Cette évolution se traduit notamment par de nouvelles modalités d'examen. En séries générales et technologiques (hors TMD et hôtellerie), les nouvelles épreuves de langues vivantes (LV1 et LV2) comportent désormais une évaluation orale organisée dans le cadre normal de la formation et une évaluation écrite ponctuelle terminale.

La généralisation d'une deuxième langue vivante dans toutes les séries technologiques est progressive et sera achevée à la session 2017 du baccalauréat.

D'ores et déjà, 85 % des élèves des séries technologiques bénéficient d'une deuxième langue vivante.

Épreuve de LV1, obligatoire pour toutes les séries

Allemand, anglais, arabe, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu moderne, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien.

Épreuves obligatoires de LV2 ou LV3 étrangère ou régionale, selon les séries

Les candidats peuvent faire leur choix parmi les langues vivantes proposées pour l'épreuve de LV1 obligatoire ou parmi les langues régionales suivantes : basque, breton, catalan, corse, créole, langues mélanésiennes, occitan-langue d'oc, tahitien.

Langues pouvant faire l'objet d'une épreuve facultative orale

- langues étrangères : allemand, anglais, arabe, chinois, danois, espagnol, grec moderne, hébreu moderne, italien, japonais, néerlandais, polonais, portugais, russe ;
- langues régionales : basque, breton, catalan, corse, créole, occitan-langue d'oc, tahitien, langues mélanésiennes, gallo, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans ;
- depuis 2008, la langue des signes française (LSF) peut être choisie comme épreuve orale facultative de langue.

Les épreuves orales facultatives, pour les langues autres qu'allemand, anglais, espagnol et italien, ne sont organisées que dans les académies disposant d'examineurs compétents.

Toutes les séries permettent de choisir une épreuve facultative de langue vivante au baccalauréat.

Langues pouvant faire l'objet d'une épreuve facultative écrite

Albanais, amharique, arménien, bambara, berbère, bulgare, cambodgien, coréen, croate, estonien, finnois, haoussa, hindi, hongrois, indonésien-malais, laotien, lituanien, macédonien, malgache, norvégien, persan, peul, roumain, serbe, slovaque, slovène, suédois, swahili, tamoul, tchèque, turc, vietnamien.

Mesures dérogatoires applicables à certains candidats des baccalauréats général et technologique au titre de leur langue maternelle

À titre dérogatoire, des candidats étrangers ou d'origine étrangère qui sont arrivés en France depuis moins de deux ans et n'y ont pas suivi un cursus scolaire complet peuvent substituer leur langue maternelle à l'une des langues réglementairement prévues. Cette mesure s'applique aux candidats du baccalauréat général et du baccalauréat technologique série STG, dans les épreuves obligatoires de LV1 et LV2 uniquement.

LES MENTIONS

Lors de la session 2012, 54,2 % des lauréats du baccalauréat général ont été reçus avec mention, dont 8,9% avec mention « très bien » (avec une note égale ou supérieure à 16/20).

Parmi les lauréats du baccalauréat technologique, 35 % ont obtenu une mention, 1,1 % d'entre eux une mention « très bien ».

Les élèves qui obtiennent une mention « très bien » au baccalauréat peuvent bénéficier d'une aide au mérite à l'entrée dans l'enseignement supérieur, dès lors qu'ils choisissent une filière relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, habilitée à accueillir des étudiants boursiers. Cette aide leur est attribuée pour trois ans. Son montant est de 1 800€ annuels, répartis en neuf versements mensuels de 200€.

MENTIONS OBTENUES EN 2012

Répartition des admis par mention (%)

	Très bien	Bien	Assez bien	Total mentions	Variation 2011-2012, en points
Série ES	5,1	13,8	28,8	47,7	2,5
Série L	5,0	12,0	26,3	43,3	1,9
Série S	12,5	20,5	28,6	61,6	4,1
Ensemble des séries générales 2012	8,9	17,0	28,3	54,2	3,6
Série STI	2,9	13,1	29,6	45,6	3,0
Série STL	2,2	12,7	31,7	46,5	-2,0
Série STG	0,4	4,9	25,3	30,7	-0,2
Série TMD	5,4	22,4	36,3	64,1	-3,6
Série hôtellerie	0,9	8,2	27,5	36,6	-4,4
Série ST2S	0,5	5,4	25,6	31,5	1,5
Série STAV	0,3	4,6	23,6	28,5	NR
Ensemble des séries technologiques 2012	1,1	7,3	26,6	35	1,1

Source: MEN-MESR DEPP, Système d'information Ocean-Safran
France métropolitaine et Dom y compris Mayotte

LES MODALITÉS DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

LES ÉPREUVES ANTICIPÉES

- Français : écrit et oral (baccalauréat général et technologique, toutes séries)
- Français et littérature : écrit et oral (série L)
- Sciences : écrit (séries ES et L)
- Travaux personnels encadrés TPE (séries L, ES, S)
- Histoire-géographie écrit (série S)
- Épreuve d'histoire-géographie : oral (séries sciences et technologies industrielles STI et sciences et technologies de laboratoire STL)

À partir de la session 2013, de nouvelles épreuves anticipées sont organisées

- Activités interdisciplinaires (série ST2S)
- Étude de gestion (série STMG anciennement STG)

LES NOUVELLES ÉPREUVES TERMINALES

En séries générales

- Littérature étrangère en langue étrangère - enseignement obligatoire : série L

Nouveaux enseignements de spécialité

- Droit et grands enjeux du monde contemporain : série L
- Sciences sociales et politiques : série ES
- Économie approfondie : série ES
- Informatique et sciences du numérique : série S

En séries technologiques

- Épreuves de projet permettant d'évaluer l'élève sur la base d'un travail collectif réalisé en partie en cours d'année (STI2D, STL, STD2A)
- En séries STI2D, STL, STD2A, un nouvel enseignement technologique en langue vivante 1 permet aux élèves de présenter leur projet en langue étrangère

LES ÉPREUVES TERMINALES ÉVALUÉES EN COURS D'ANNÉE

- Éducation physique et sportive (séries générales et technologiques)
- Capacités expérimentales en sciences physiques et sciences de la vie et de la Terre (série S)
- Expression et compréhension orales en langues vivantes (LV1 et LV2 toutes séries générales et technologiques)

LES RÉSULTATS

- Le candidat qui obtient une moyenne inférieure à 8/20 est ajourné.
- Le candidat qui obtient une moyenne de 10/20 ou plus est déclaré admis.
- Le candidat qui obtient une moyenne comprise entre 8/20 et 10/20 est autorisé à se présenter aux épreuves orales du second groupe.

ÉPREUVES DU SECOND GROUPE, DE « RATTRAPAGE »

Le candidat se présente à deux épreuves orales, dans deux matières qu'il choisit parmi celles qui ont fait l'objet d'une épreuve écrite, anticipée ou non. Pour chacune des épreuves, seule la meilleure note obtenue par le candidat au premier ou au deuxième groupe est prise en compte par le jury.

Le candidat est reçu s'il obtient une moyenne de 10/20 ou plus à l'ensemble des épreuves, à l'issue des épreuves du second groupe. Le candidat ajourné se voit remettre un certificat de fin d'études secondaires qui donne le droit de s'inscrire à certains concours ou dans certaines formations.

SESSION DE REMPLACEMENT (SEPTEMBRE)

Cette session s'adresse aux candidats qui, en cas d'absence justifiée, n'ont pu participer à tout ou partie des épreuves organisées à la session de juin.

Les règles sont les suivantes :

- les candidats ayant subi une partie des épreuves anticipées subissent de nouveau toutes ces épreuves, les notes obtenues à la session normale étant annulées ;
- les candidats ayant participé à une partie des épreuves subissent à la session de remplacement l'ensemble des épreuves, à l'exception des épreuves anticipées ;
- les candidats autorisés à prendre part aux épreuves de contrôle subissent seulement ces épreuves ;
- les candidats autorisés par dérogation à subir toutes les épreuves la même année se voient appliquer les règles ci-dessus.

Sont exclues de la session de remplacement les épreuves d'éducation physique et sportive, l'épreuve de travaux personnels encadrés (TPE) et les épreuves facultatives. Les notes obtenues à la session normale à l'épreuve d'éducation physique et sportive et, le cas échéant, aux épreuves facultatives sont reportées et prises en compte lors de la session de remplacement.

LE DISPOSITIF DE CONSERVATION DES NOTES

Après un échec au baccalauréat général ou technologique, le candidat qui se présente de nouveau à l'examen peut, à condition qu'il s'inscrive comme candidat non scolarisé et dans la même série, conserver pendant cinq ans des notes égales ou supérieures à 10 obtenues aux épreuves du premier groupe.

Cette mesure de conservation des notes s'applique également à certains candidats (salariés, stagiaires de la formation continue, demandeurs d'emploi), ainsi qu'aux candidats sportifs de haut niveau.

Le baccalauréat professionnel

LES EFFECTIFS

Pour la première fois depuis trois sessions consécutives, le baccalauréat professionnel connaît une baisse importante de ses effectifs d'inscrits : de 219 973 candidats en 2012, on passe à 183 688 candidats en 2013, soit une diminution de 16,5 % par rapport à 2012.

Cela s'explique principalement par deux facteurs :

- l'abrogation de 4 spécialités dont le baccalauréat professionnel services (plus de 2000 candidats inscrits à chaque session) ;
- la fin du cursus en 4 ans remplacé par le cursus en 3 ans entraînant mécaniquement une diminution du nombre de candidats (session 2012 : un tiers des candidats issus de la formation en 4 ans).

CANDIDATS INSCRITS AU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, POUR LES 80 SPÉCIALITÉS

France métropolitaine et DOM

ACCUEIL-RELATION CLIENTS ET USAGERS	7 760
AÉRONAUTIQUE option Mécanicien, système-cellule	546
AÉRONAUTIQUE option Mécanicien, système-avionique	118
AMÉNAGEMENT ET FINITION DU BÂTIMENT	1 077
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option Art de la Pierre	50
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option Communication Graphique	1 575
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option Ébéniste	466
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option Marchandisage visuel	225
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART options Métiers de l'enseigne et de la signalétique et Verrerie scientifique et technique	110
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option Tapissier d'Ameublement	310
BIO INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	664
BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR	138
BOULANGER-PÂTISSIER	1 170
COMMERCE	26 840
COMPTABILITE	16 038
CONDUCTEUR TRANSPORTEUR ROUTIER MARCHANDISES	1 098
CONSTRUCTION DES CARROSSERIES	90
ÉLECTROTECHNIQUE ÉNERGIE ÉQUIPEMENTS COMMUNICANTS	17 979
ENVIRONNEMENT NUCLÉAIRE	122
ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE	3 435
ÉTUDE ET DÉFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS	801
FONDERIE	45
HYGIÈNE - ENVIRONNEMENT	980
INDUSTRIES DE PROCÉDÉS	786

INDUSTRIES DES PÂTES, PAPIERS ET CARTONS	25
INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE BÂTI	160
LOGISTIQUE (1S 2012)	2 960
MAINTENANCE DES VÉHICULES AUTOMOBILES option VOITURES PARTICULIÈRES	7 140
MAINTENANCE DES VÉHICULES AUTOMOBILES option VÉHICULES INDUSTRIELS	1 099
MAINTENANCE DES VÉHICULES AUTOMOBILES option MOTOCYCLES	807
MAINTENANCE NAUTIQUE	511
MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS	7 608
MAINTENANCE DES MATÉRIELS option A : AGRICOLE	766
MAINTENANCE DES MATÉRIELS option B : TRAVAUX PUBLICS	673
MAINTENANCE DES MATÉRIELS option C : PARCS ET JARDINS	309
MÉTIERS DE LA MODE - VÊTEMENTS	3 031
MÉTIERS DU CUIR option CHAUSSURES	17
MÉTIERS DU CUIR option MAROQUINERIE	171
MÉTIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	47
MICROTECHNIQUES	600
MISE EN ŒUVRE DES MATÉRIAUX option INDUSTRIES TEXTILES	28
MISE EN ŒUVRE DES MATÉRIAUX option MATÉRIAUX CÉRAMIQUES	5
OPTIQUE LUNETTERIE	861
OUVRAGES DU BÂTIMENT : Aluminium, verre et matériaux de synthèse	429
OUVRAGES DU BÂTIMENT : métallerie	540
PERRUQUIER POSTICHEUR	15
PHOTOGRAPHIE	473
PILOTAGE DE SYSTÈMES DE PRODUCTION AUTOMATISÉE	648
PLASTIQUES ET COMPOSITES	445
POISSONNIER ÉCAILLEUR TRAITEUR	26
PRODUCTION GRAPHIQUE	837
PRODUCTION IMPRIMÉE	491
PRODUCTIQUE MÉCANIQUE option DÉCOLLETAGE	31
PROTHÈSE DENTAIRE	890
RÉPARATION DE CARROSSERIE	1 778
RESTAURATION	9 551
SECRÉTARIAT	15 999
SÉCURITÉ-PRÉVENTION	1 071
SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE	2 897
SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES NUMÉRIQUES	7 735
TECHNICIEN AÉROSTRUCTURE	181

TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	850
TECHNICIEN D'USINAGE	2 450
TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATÉRIAUX ASSOCIÉS	478
TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUE	1 859
TECHNICIEN DE SCIERIE	35
TECHNICIEN DU BÂTIMENT : ORGANISATION ET RÉALISATION DU GROS ŒUVRE	1 600
TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	2 621
TECHNICIEN D'ÉTUDES DU BÂTIMENT Option B : ÉTUDE ET ÉCONOMIE	1 421
TECHNICIEN D'ÉTUDES DU BÂTIMENT Option A : ASSISTANT EN ARCHITECTURE	1 719
TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR	1 545
TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES	2 605
TECHNICIEN GÉOMÈTRE-TOPOGRAPHE	694
TECHNICIEN MENUISIER-AGENCEUR	2 713
TECHNICIEN MODELEUR	150
TECHNICIEN OUTILLEUR	238
TRAITEMENT DES SURFACES	30
TRANSPORTS	1 096
TRAVAUX PUBLICS	1 178
VENTE PROSPECTION - NÉGOCIATION - SUIVI DE CLIENTÈLE	7 128
Total candidats 2013	183 688
Part du secteur tertiaire	50,5%
Part du secteur industriel	49,5%
Rappel total candidats 2012	219 973
Évolution 2012-2013	- 16,5%

LES CALENDRIERS

SESSION NORMALE

Épreuves écrites du 1^{er} groupe

Métropole : 17, 18, 19, 20 et 21 juin 2013

Départements d'outre-mer

- Guadeloupe-Guyane-Martinique : 14, 17, 18, 19, 20 et 21 juin 2013
- La Réunion-Mayotte : 17, 18, 19, 20 et 21 juin 2013

Collectivités d'outre-mer

- Polynésie française : 14, 17, 18, 19, 20 et 21 juin 2013
- Saint-Pierre-et-Miquelon : 14, 17, 18, 19, 20 et 21 juin 2013
- Nouvelle-Calédonie : la session a lieu en novembre-décembre.

Épreuves orales et pratiques

Les dates sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.

Résultats du 1^{er} groupe d'épreuves

Les résultats du 1^{er} groupe d'épreuves sont connus à partir du vendredi 5 juillet 2013 (métropole), pour toutes les spécialités.

Épreuves orales du 2^e groupe (oraux de rattrapage)

Organisées immédiatement après la communication des résultats du 1^{er} groupe, elles se déroulent jusqu'au mercredi 10 juillet 2013.

SESSIONS DE REMPLACEMENT

Cette session est réservée aux candidats inscrits qui n'ont pu se présenter à la session normale pour des raisons dûment justifiées.

Épreuves écrites : 12, 13, 16, 17 et 18 septembre 2013

CALENDRIER DES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Épreuves générales écrites

Elles sont communes à tous les candidats.

Épreuves générales	Académies					
	Métropole- Mayotte	Réunion	Guadeloupe- Martinique	Guyane	Saint- Pierre-et- Miquelon	Polynésie française
Français – U51	Lundi 17 juin		Vendredi 14 juin			
	9 h30 à 12 h	10 h30 à 13 h	14 h à 16 h30	14 h à 16 h30	15 h à 17 h30	8 h à 10 h30
Histoire- Géographie et éducation civique – U52	Lundi 17 juin					
	14 h à 16 h	15 h à 17 h	14 h à 16 h	14 h à 16 h	15 h à 17 h	8 h à 10 h
Arts appliqués et cultures artistiques – U6	Mardi 18 juin					
	8 h à 9 h30	9 h à 10 h30	12 h30 à 14 h	13 h30 à 15 h	14 h30 à 16 h	7 h30 à 9 h
Prévention, santé et environnement	Mardi 18 juin					
	10 h à 12 h	11 h à 13 h	14 h30 à 16 h30	15 h30 à 17 h30	16 h30 à 18 h30	9 h30 à 11 h30
Mathématiques et sciences physiques et chimiques	Du lundi 3 au vendredi 14 juin 2013					

Épreuves professionnelles écrites

Du 18 au 21 juin 2013 Selon les spécialités de baccalauréat professionnel

Épreuves pratiques

Les dates sont fixées par les recteurs.

LES LANGUES VIVANTES

Les modalités d'évaluation des langues vivantes, obligatoires ou facultatives, ont été renouvelées : l'épreuve est désormais une épreuve orale qui prend appui sur le contexte professionnel de la spécialité concernée.

Langues pouvant faire l'objet de l'épreuve de langue vivante 1 obligatoire pour toutes les spécialités : allemand, anglais, arabe, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu moderne, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien.

Langues pouvant faire l'objet de l'épreuve de langue vivante 2 obligatoire pour certaines spécialités : allemand, anglais, arabe littéraire, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, créole (guadeloupéen, guyanais, martiniquais, réunionnais), langues mélanésiennes, langue d'oc (auvergnat, gascon, languedocien, limousin, nissart, provençal, vivaro-alpin), tahitien.

La liste des langues offertes au titre de la langue vivante 2, précédemment identique à celle des langues vivantes 1, a été complétée afin de permettre notamment le choix des langues régionales et des créoles.

Langues pouvant faire l'objet de l'épreuve facultative orale : allemand, amharique, anglais, arabe, arménien, berbère, bulgare, cambodgien, chinois, croate, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu moderne, hongrois, islandais, italien, japonais, laotien, malgache, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, suédois, tchèque, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, créole, gallo, occitan, tahitien, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, langues mélanésiennes, langue des signes française.

Désormais, les candidats ne peuvent plus choisir, pour l'épreuve facultative, la même langue que celle retenue pour l'épreuve obligatoire.

Pour les langues vivantes étrangères « rares », l'épreuve n'est organisée que dans les académies où un examinateur compétent peut être adjoint au jury.

LES MENTIONS

Parmi les lauréats du baccalauréat professionnel, 40 % ont obtenu une mention, dont 0,8 % d'entre eux une mention « très bien » (avec une note égale ou supérieure à 16/20).

Les élèves et les apprentis qui ont obtenu une mention « très bien » ou « bien » au baccalauréat professionnel sont admis de droit en section de techniciens supérieurs, s'ils en font la demande. Cette mesure, adoptée à l'issue de la session 2006, favorise l'accueil des bacheliers professionnels qui souhaitent poursuivre des études supérieures.

MENTIONS OBTENUES EN 2012

Répartition des admis par mention

	Très bien	Bien	Assez bien	Total mentions
Séries du secteur production	1,0	8,8	31,5	41,2
Séries du secteur services	0,7	7,9	31,1	39,7
Ensemble du baccalauréat professionnel 2012	0,8	8,2	31,0	40,0
Rappel baccalauréat professionnel 2011	0,9	9,5	33,8	44,2

Source : MEN-MESR DEPP, Système d'information Ocean-Safran
France métropolitaine et Dom y compris Mayotte

LES MODALITÉS DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

STRUCTURE DE L'EXAMEN

Le baccalauréat professionnel comporte :

- 7 épreuves obligatoires (chaque épreuve est composée d'une ou plusieurs unités)
- 1 épreuve facultative de langue vivante

QUI PEUT SE PRÉSENTER ?

- Les candidats ayant suivi une préparation au diplôme par la voie scolaire, en apprentissage ou en formation continue ;
- les candidats ayant accompli trois ans d'activité professionnelle dans un emploi de niveau au moins égal à celui d'un ouvrier ou employé qualifié et dans un domaine professionnel en rapport avec la finalité du diplôme.

DEUX FORMES D'EXAMEN POSSIBLES

- **Les candidats ayant préparé le baccalauréat par la voie scolaire ou de l'apprentissage** présentent obligatoirement l'examen sous sa forme globale. Ils subissent l'ensemble des épreuves au cours d'une même session, en fin de formation. Le diplôme leur est délivré s'ils ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
- **Les candidats issus de la formation professionnelle continue, de l'enseignement à distance et ceux qui se présentent au titre de leurs trois années d'activité professionnelle** peuvent passer l'examen sous la forme globale ou choisir la forme progressive de l'examen. Dans ce cas, ils ne présentent, lors d'une même session, que certaines unités constitutives du diplôme. Le diplôme est délivré au candidat qui, après en avoir présenté l'ensemble des unités, a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

ÉPREUVES PONCTUELLES ET CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

L'organisation de l'examen diffère selon l'origine des candidats.

- Combinaison entre épreuves ponctuelles et épreuves évaluées par contrôle en cours de formation (CCF) pour :
 - les candidats scolarisés en formation initiale dans les établissements publics et privés sous contrat ;
 - les candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public ;
 - les candidats ayant préparé l'examen par la voie de l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis ou une section d'apprentissage habilités à pratiquer le contrôle en cours de formation.

Depuis la session 2012, plusieurs disciplines générales sont évaluées par contrôle en cours de formation. C'est en particulier le cas de la langue vivante, ce qui permet la prise en compte de l'expression orale, qui n'était pas évaluée jusqu'alors.

- Tous les autres candidats dont, notamment, les élèves de l'enseignement à distance, sont évalués lors d'épreuves uniquement ponctuelles.

ÉPREUVE DE RATTRAPAGE

Depuis la session 2009, les candidats au baccalauréat professionnel peuvent bénéficier d'une épreuve de rattrapage, dite « épreuve de contrôle ». Aucune modification n'est apportée, pour la session 2013, aux modalités de déroulement de cette épreuve. Les candidats qui obtiennent une moyenne générale comprise entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique peuvent se présenter à l'épreuve de rattrapage.

MODALITÉS

L'épreuve consiste en deux interrogations de quinze minutes chacune :

- l'une portant sur les connaissances et compétences évaluées dans les unités relevant de l'épreuve E1, qui est, selon les spécialités, une épreuve scientifique, ou scientifique et technique, ou de mathématiques et d'économie-droit ;
- l'autre sur les connaissances et compétences évaluées dans l'épreuve E5 de français, histoire-géographie et éducation civique.

RÉSULTAT DÉFINITIF

Le résultat définitif de l'examen est égal à la moyenne de :

- la note moyenne sur 20 des épreuves du premier groupe affectées de leur coefficient ;
- la note sur 20 attribuée à l'épreuve de contrôle.

Exemple : un candidat qui obtiendrait une moyenne de 8 sur 20 aux épreuves de premier groupe (dont 10 au moins à l'épreuve professionnelle pratique) devrait obtenir au moins 12 sur 20 à l'épreuve de contrôle pour être admis à l'examen.

Ces dispositions s'appliquent à toutes les spécialités du baccalauréat professionnel, quels que soient les coefficients des épreuves, et à tous les candidats, y compris ceux qui bénéficient de dispenses d'épreuves.

ÉPREUVES DE REMPLACEMENT

Les candidats qui, pour une cause de force majeure dûment constatée, n'ont pu se présenter à tout ou partie des épreuves de la session organisée à la fin de l'année scolaire peuvent, sur autorisation du recteur, se présenter aux épreuves de remplacement correspondantes.

LE DISPOSITIF DE CONSERVATION DES NOTES

En cas d'échec à l'examen, les candidats au baccalauréat professionnel relevant de la formation initiale peuvent demander à conserver, au sein de la même spécialité et pendant cinq ans à compter de leur date d'obtention, le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10 obtenues aux unités.

Lors de la session suivante, le calcul de la moyenne générale s'effectue sur la base des notes conservées et des notes obtenues aux évaluations à nouveau passées.

Les candidats issus de la formation professionnelle continue, de l'enseignement à distance et ceux qui se présentent au titre de leur expérience professionnelle peuvent, s'ils ont présenté l'examen sous la forme progressive, choisir également de conserver et reporter, au sein de la même spécialité, dans les mêmes conditions, des notes inférieures ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux unités.

DISPENSES D'ÉPREUVES

Les candidats bacheliers ou titulaires de certains diplômes de niveau IV ou de niveau supérieur peuvent être dispensés de certaines unités : langue vivante 1, français, histoire-géographie-éducation civique, arts appliqués et cultures artistiques, éducation physique et sportive, éducation socioculturelle (pour les spécialités relevant du ministère chargé de l'agriculture).

Les candidats bacheliers ou titulaires d'un diplôme de niveau supérieur peuvent sous condition être dispensés de l'unité langue vivante 2.

Les candidats titulaires d'un baccalauréat professionnel d'une autre spécialité peuvent être dispensés de certaines unités : prévention santé environnement, mathématiques, économie gestion, économie droit, sciences physiques et chimiques.

Les candidats ajournés à l'examen d'une spécialité de baccalauréat professionnel qui ont obtenu à une ou plusieurs de ces unités une note égale ou supérieure à 10 sur 20 voient leur bénéfice se transformer en dispenses d'unités s'ils se présentent à l'examen d'une autre spécialité de baccalauréat professionnel, pendant leur durée de validité (cinq ans).

Annexe

note d'

information

13.02
MARS

Avec 721 800 candidats et 609 900 lauréats, le taux de réussite à la session 2012 du baccalauréat s'élève à 84,5 % : 89,6 % dans la voie générale, 83,2 % dans la voie technologique et 78,4 % dans la voie professionnelle. Les candidats sous statut scolaire, en formation continue ou en apprentissage réussissent mieux que les autres candidats. Les filles, ainsi que les candidats les plus jeunes, obtiennent de meilleurs résultats. La généralisation de la réforme de la voie professionnelle a conduit à une augmentation conjoncturelle des effectifs des candidats et des lauréats de cette voie (+ 57 600 candidats et + 34 800 lauréats en un an). Dans ce contexte, la proportion de bacheliers dans une génération augmente de 5,7 points par rapport à 2011 pour atteindre 76,7 %. La réforme de la voie professionnelle aura eu pour effet de porter la part des bacheliers professionnels dans une génération à plus de 20 %.

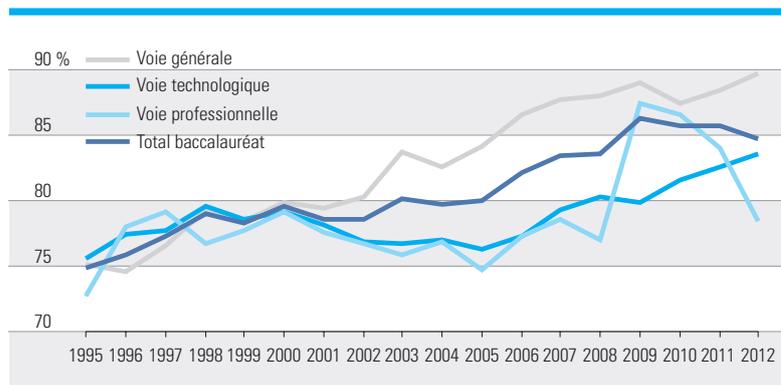
Résultats définitifs de la session 2012 du baccalauréat

À la session 2012, le nombre de candidats au baccalauréat a de nouveau fortement progressé, de plus de 57 000, après une augmentation de plus de 40 500 en 2011. Ainsi, 721 800 candidats de France métropolitaine et des Dom (y compris Mayotte) se sont présentés au baccalauréat : 328 000 dans la voie générale, 150 400 dans la voie technologique et 243 400 dans la voie professionnelle. La rénovation de la voie professionnelle avec la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans dès la sortie de troisième explique cette importante évolution. Auparavant, les élèves de troisième choisissant la voie professionnelle pouvaient intégrer un cursus en deux ans menant au BEP, et moins de la moitié d'entre eux poursuivaient vers un

baccalauréat professionnel en deux ans. Avec 141 400 candidats en 2012, le cursus scolaire en trois ans amène désormais plus de candidats au baccalauréat que ne le faisait l'ancien cursus avant la mise en place de la réforme (85 700 candidats issus du cursus en deux ans en 2010, hors spécialités agricoles). Depuis la session 2011, en période de transition, les deux cursus menant au baccalauréat professionnel coexistent, contribuant également à l'augmentation de 106 000 candidats dans cette voie.

Globalement, le taux de réussite au baccalauréat est en baisse depuis 2009 de 1,6 point en raison de la forte chute du taux de réussite du baccalauréat professionnel (*graphique 1*). Après avoir gagné plus de

GRAPHIQUE 1 – Évolution du taux de réussite au baccalauréat selon la voie depuis 1995
France métropolitaine et Dom hors Mayotte



Source : MEN-MESR DEPP, Système d'information Ocean-Safran



ministère
éducation
nationale



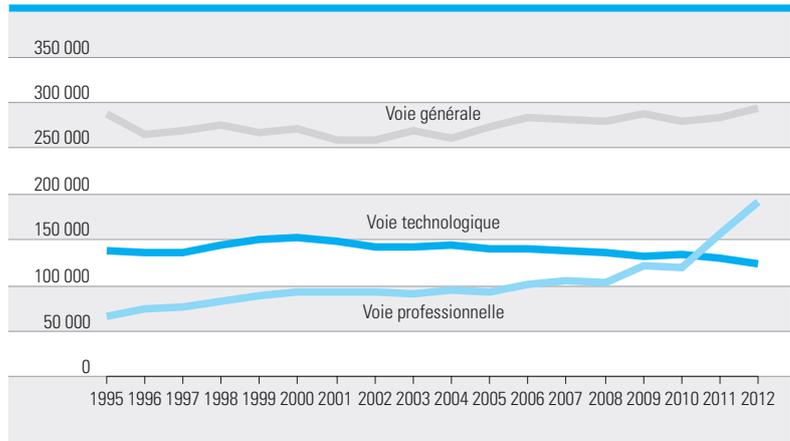
10 points à la session 2009 avec l'introduction de l'épreuve de contrôle, le taux de réussite de cette voie se rapproche petit à petit du niveau précédant cette évolution réglementaire en perdant 8,8 points depuis 2009, dont 5,6 depuis la dernière session. Dans le même temps, les taux de réussite des voies générale et technologique poursuivent leur progression (respectivement + 0,8 point et + 3,7 points) après une baisse en 2010 pour le baccalauréat général et en 2009 pour le baccalauréat technologique.

Très forte hausse conjoncturelle de la proportion de bacheliers dans une génération

L'augmentation du nombre de bacheliers de la voie professionnelle (+ 87 000 depuis 2008) due, d'une part à l'introduction de l'épreuve de contrôle à la session 2009 et d'autre part à la généralisation du cursus en trois ans à partir de 2011, compense largement la baisse du taux de réussite. L'introduction de l'épreuve de contrôle a ainsi conduit à enregistrer 17 400 lauréats de plus qu'à la session précédente (*graphique 2*). Puis, la présence simultanée de candidats issus des deux cursus de formation depuis 2010 a permis de délivrer le diplôme du baccalauréat à 69 600 candidats supplémentaires.

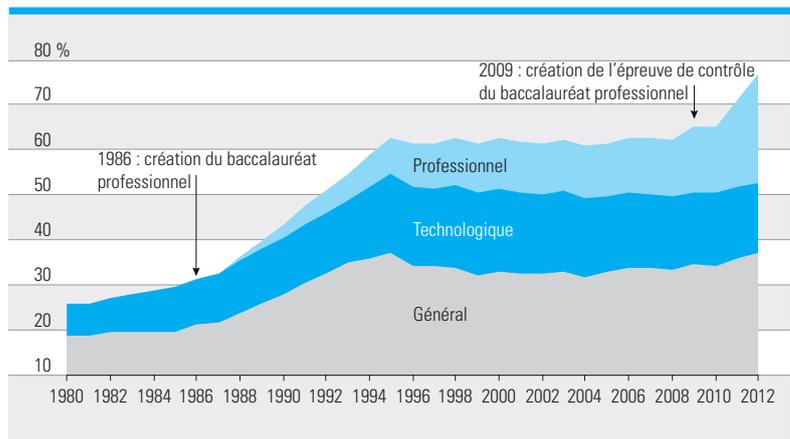
Dans le même temps, la voie générale gagne 13 400 bacheliers et la voie technologique en perd 11 400. Ainsi, la proportion de bacheliers dans une génération passe de 62,3 % en 2008 à 76,7 % en 2012 : + 3,5 points dans la voie générale, - 0,6 point dans la voie technologique et + 11,5 points dans la voie professionnelle (*graphique 3 et tableau 1*). Cette dernière voie gagne près de 2 points avec l'introduction de l'épreuve de contrôle en 2009 et près de 10 points entre 2010 et 2012 avec la généralisation

GRAPHIQUE 2 – Évolution du nombre de lauréats au baccalauréat selon la voie depuis 1995
France métropolitaine et Dom hors Mayotte



Source : MEN-MESR DEPP, Système d'information Ocean-Safran

GRAPHIQUE 3 – Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération
France métropolitaine avant 2001, France métropolitaine et Dom hors Mayotte ensuite



Sources : MEN-MESR DEPP, Système d'information Ocean-Safran - Insee, recensement de la population

du cursus en trois ans. Toutefois, l'extinction des candidats issus de la formation BEP réduira fortement le nombre de candidats et donc de lauréats à la session 2013 : la très grande majorité des candidats sera désormais issue d'un cursus de formation en trois ans. Par ailleurs, les effectifs d'élèves scolarisés en terminale professionnelle à la rentrée 2012, qui constituent une part importante du vivier des candidats au baccalauréat professionnel, ont baissé de 32 500.

Plus de neuf candidats sur dix se présentent à l'examen sous statut scolaire (93 %). Certains l'ont cependant préparé en formation continue ou en apprentissage (5 %), de façon individuelle ou en suivant un enseignement à distance (2 %). Les candidats de ces deux dernières catégories réussissent moins bien l'examen, quelle que soit la voie, loin derrière les candidats de la formation continue, de l'apprentissage ou sous statut scolaire (*tableau 2*). La voie professionnelle compte

TABLEAU 1 – Proportion de bacheliers dans une génération selon la voie et le sexe depuis 2010
France métropolitaine et Dom hors Mayotte

	2010*				2011				2012			
	Général	Techno.	Pro.	Total	Général	Techno.	Pro.	Total	Général	Techno.	Pro.	Total
Filles	40,0	17,4	12,7	70,1	41,6	17,2	17,1	75,9	42,8	16,9	19,5	79,2
Garçons	29,0	15,2	16,0	60,2	30,2	14,9	21,0	66,1	31,6	14,6	28,1	74,3
Ensemble	34,3	16,3	14,4	65,0	35,8	16,1	19,1	71,0	37,1	15,7	23,9	76,7

* Les données définitives sont indiquées en italiques ; les autres données, calculées sur des estimations de population, sont provisoires.

Sources : MEN-MESR DEPP, Système d'information Ocean-Safran - Insee, recensement de la population

TABLEAU 2 – Résultats du baccalauréat 2012 selon la voie et le statut du candidat
France métropolitaine et Dom y compris Mayotte

		2012			Rappel 2011		
		Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Baccalauréat général	Scolaire	321 100	290 589	90,5	314 257	280 379	89,2
	Enseignement à distance, individuel	6 860	3 248	47,3	7 312	3 442	47,1
	Tous statuts	327 960	293 837	89,6	321 569	283 821	88,3
Baccalauréat technologique	Scolaire	145 278	122 516	84,3	151 475	126 369	83,4
	Enseignement à distance, individuel	5 098	2 578	50,6	5 725	3 066	53,6
	Formation continue, apprentissage	30	27	90,0	39	37	94,9
Tous statuts	150 406	125 121	83,2	157 239	129 472	82,3	
Baccalauréat professionnel	Scolaire	203 318	159 461	78,4	151 929	128 036	84,3
	Enseignement à distance, individuel	3 480	1 813	52,1	3 234	1 919	59,3
	Formation continue, apprentissage	36 625	29 625	80,9	30 661	26 108	85,2
Tous statuts	243 423	190 899	78,4	185 824	156 063	84,0	
Total baccalauréat	721 789	609 857	84,5	664 632	569 356	85,7	

Source : MEN-MESR DEPP, Système d'information Ocean-Safran

la plus grande part de candidats en formation continue ou en apprentissage (15 %, soit près de 37 000 candidats).

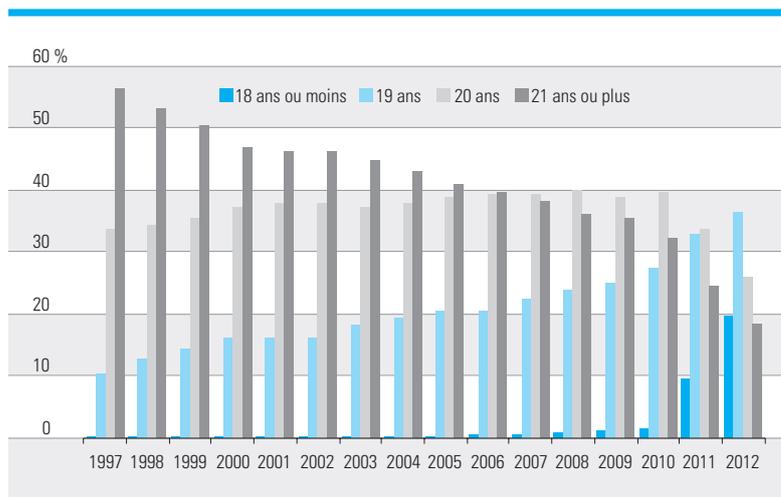
Les candidats au baccalauréat sont de plus en plus jeunes

Le rajeunissement des candidats au baccalauréat est lié à la baisse des redoublements constatée dans le passé à tous les niveaux de formation, favorisant ainsi la fluidité des parcours. Les trois quarts des candidats au baccalauréat général ont 18 ans ou moins à la session 2012, cette part a augmenté de 20 points en quinze ans.

Dans la voie technologique, la part des « 19 ans », ayant donc un an de retard, reste comprise entre 35 % et 40 %. Elle était majoritaire jusqu'en 2010 et, à partir de 2011, les « 18 ans ou moins » prennent l'avantage, gagnant même 4 points en 2012. Le cas de la voie professionnelle est particulier car avant la réforme de cette voie, les candidats au baccalauréat passés par l'ancien cursus (BEP en deux ans puis baccalauréat en deux ans) arrivaient théoriquement au niveau du baccalauréat à 19 ans. La part des candidats « à l'heure » dans cette voie n'a cessé d'augmenter sur plus de dix ans avant la réforme, en restant

néanmoins minoritaire. En effet, les candidats de la voie professionnelle ont été très majoritairement âgés de 20 ans ou plus jusqu'en 2010, leur poids dépassant toujours 70 %. Les candidats qui ont accédé à la voie professionnelle *via* le cursus rénové pourraient théoriquement arriver au baccalauréat à 18 ans. Ainsi, depuis 2011, des candidats de « 18 ans ou moins » se présentent en proportion non négligeable, leur part augmentant tout comme celle des « 19 ans ». En 2012, 56 % des candidats au baccalauréat professionnel ont 19 ans ou moins contre 10 % quinze ans plus tôt (*graphique 4*).

GRAPHIQUE 4 – Évolution de l'âge des candidats au baccalauréat professionnel depuis 1997
France métropolitaine et Dom hors Mayotte



Source : MEN-MESR DEPP, Système d'information Ocean-Safran

Les candidats les plus jeunes réussissent beaucoup mieux

Près de 19 points séparent le taux de réussite des candidats les plus jeunes de celui des plus âgés. Cet écart dépasse même 42 points dans la voie générale. À peine plus de la moitié des candidats de 21 ans ou plus obtiennent le baccalauréat contre plus de neuf sur dix (94 %) des candidats de 18 ans ou moins. L'écart était moins important quinze ans plus tôt (35 points), les candidats les plus jeunes obtenant moins souvent le diplôme. Dans la voie technologique, l'écart est relativement stable dans le temps, variant entre 23 et 27 points selon les sessions (*tableau 3*).

TABLEAU 3 – Résultats du baccalauréat 2012 selon l'âge des candidats dans les voies générale et technologique
France métropolitaine et Dom y compris Mayotte

	Répartition des présents (%)				Ensemble	Taux de réussite (%)				Ensemble
	18 ans ou -	19 ans	20 ans	21 ans ou +		18 ans ou -	19 ans	20 ans	21 ans ou +	
Baccalauréat général	74,4	19,3	4,8	1,4	100,0	93,9	80,9	69,3	51,5	89,6
Baccalauréat technologique	42,9	37,1	14,5	5,5	100,0	89,6	82,4	74,6	62,6	83,2

Source : MEN-MESR DEPP, Système d'information Ocean-Safran

Jusqu'en 2008 dans la voie professionnelle, la réussite des candidats de 19 ans au baccalauréat dépassait celle des candidats de 21 ans ou plus de plus de 15 points. Avec la mise en place de l'épreuve de contrôle en 2009, la réussite a beaucoup augmenté pour les candidats les plus âgés : + 6 points à 19 ans, + 10 points à 20 ans, + 14 points au-delà, réduisant l'écart de réussite entre les âges extrêmes à 9 points en 2009.

L'origine sociale est déterminante dans l'orientation et dans l'obtention du baccalauréat. Ainsi, sur 100 bacheliers généraux, 40 sont d'origine sociale très favorisée et 24 d'origine défavorisée. À l'inverse, les bacheliers professionnels sont majoritairement d'origine défavorisée (voir encadré « L'origine socioprofessionnelle des bacheliers » p. 8).

La part des candidats au baccalauréat professionnel issus du cursus en trois ans a doublé

Entre les sessions 2011 et 2012, le nombre de candidats scolaires au baccalauréat professionnel sous tutelle du ministère de l'éducation nationale est passé de 139 000 à 178 700, soit une augmentation de 39 700. Dans le même temps, le cursus en deux ans a perdu près de 46 800 candidats tandis que celui en trois ans en a gagné plus de 86 500. À la session 2011, 39,5 % des candidats scolaires au baccalauréat professionnel étaient issus du cursus en trois ans. À la session 2012, ils représentent 79,1 % de cette voie (tableau 4).

Les taux de réussite au baccalauréat professionnel ont diminué pour les candidats scolaires issus des deux types de cursus : - 4 points pour le cursus en deux ans, - 3,2 points pour le cursus en trois ans. Cependant, l'évolution du nombre de candidats a été telle que le nombre d'admis a

considérablement augmenté dans le cursus en trois ans (+ 64 000) contrairement au cursus en deux ans qui a perdu 42 000 bacheliers du fait de la fermeture progressive de cette voie.

Le secteur de la production devient majoritaire au sein de la voie professionnelle

Alors qu'entre les sessions 2010 et 2011 l'afflux de candidats renforçait le secteur des services, celui de 2012 fait nettement plus augmenter le secteur de la production (+ 58 %) que celui des services (+ 11 %). L'équilibre entre les deux secteurs s'en trouve ainsi modifié, réduisant la part du secteur des services, qui avait toujours été majoritaire (autour de 55 % des candidats), à moins de la moitié (49 %).

Même si les domaines de spécialités n'évoluent pas dans les mêmes proportions, leur hiérarchie reste stable : le domaine de la mécanique, l'électricité et l'électronique dans le secteur de la production et le domaine des échanges et de la gestion dans les services restent prépondérants (tableau 5).

Le taux de réussite au baccalauréat professionnel est de 78,4 % à la session 2012. Depuis 2009, il reste meilleur dans les services que dans la production : 79,6 % contre 77,3 %. Les bacheliers professionnels obtiennent une mention pour 40 % d'entre eux, autant dans le secteur des services que dans celui de la production. Les filles restent majoritaires dans le secteur des services (65 %), et tout particulièrement dans le domaine de la communication et l'information. Elles sont largement minoritaires dans le secteur de la production (14 %) sauf dans le domaine des matériaux souples qui est presque exclusivement féminin (94 %).

Quel que soit le secteur, les filles réussissent mieux que les garçons. L'écart ne cesse

d'augmenter depuis quatre ans, passant de 1,8 point pour l'ensemble de la voie en 2008 à 4,7 en 2012. Il est plus important dans le secteur de la production (5,9 points) que dans celui des services (4,2 points).

Le taux de réussite au baccalauréat dépasse 90 % dans de nombreuses spécialités des séries générales

Après avoir gagné 1 point entre les sessions 2010 et 2011, le taux de réussite au baccalauréat général augmente encore de 1,3 point à la session 2012 et atteint 89,6 % (tableau 6). Cette progression concerne les trois séries de la voie générale, mais elle est plus importante chez les garçons (+ 1,7 point) que chez les filles (+ 1 point). L'écart de réussite en faveur des filles passe ainsi de 3 points en 2011 à 2,3 en 2012. Il est stable dans la série ES, et se réduit dans la série L et encore plus en S. Le taux de réussite dépasse 90 % dans la plupart des spécialités des séries ES (sauf Sciences économiques et sociales) et S (sauf SVT-Sciences de la vie et de la Terre). Dans la série L, seuls les candidats de la spécialité Langues anciennes obtiennent le diplôme à plus de 90 %, mais ils sont à peine plus de 800.

Les bacheliers généraux obtiennent, pour plus de la moitié d'entre eux, une mention. S'il s'agit principalement d'une mention « Assez bien », les mentions « Bien » et « Très bien » sont souvent attribuées aux bacheliers de la voie générale, contrairement aux autres voies. Les spécialités qui ont les meilleurs taux de réussite (L-Langues anciennes, S-SVT-Mathématiques et S-SVT-Physique-Chimie) sont aussi celles dont les admis obtiennent le plus souvent ces mentions. Plus de la moitié des admis de la spécialité S-SVT-Mathématiques obtiennent une mention « Bien » ou « Très bien ».

TABLEAU 4 – Résultats des candidats scolaires au baccalauréat professionnel 2012 selon leur retard et le cursus
France métropolitaine et Dom y compris Mayotte

	Session 2012					Session 2011				
	Structure	Taux de réussite (%)				Ensemble	Structure	Taux de réussite (%)		
À l'heure ou en avance		1 an de retard	2 ans de retard ou +		À l'heure ou en avance			1 an de retard	2 ans de retard ou +	Ensemble
Baccalauréat professionnel en 2 ans	20,9	87,3	81,2	76,4	82,2	60,5	90,4	85,9	80,9	86,2
Baccalauréat professionnel en 3 ans	79,1	81,0	74,3	75,2	76,4	39,5	84,3	77,5	78,3	79,6

Note : les candidats du cursus en deux ans sont considérés comme « à l'heure » à 19 ans, ceux du cursus en trois ans à 18 ans.
Source : MEN-MESR DEPP, Système d'information Ocean (hors spécialités agricoles)

TABLEAU 5 – Résultats du baccalauréat professionnel 2012 par domaines et spécialités - France métropolitaine et Dom y compris Mayotte

	Présents		Admis	Répartition des admis par mention				Taux de réussite (%)		
	Total	Filles (%)		Très bien	Bien	Assez bien	Sans mention	Filles	Garçons	Total
Spécialités pluritechnologiques de production	1 514	6,9	1 113	2,1	11,9	30,1	56,0	80,0	73,0	73,5
<i>Agriculture, pêche, forêt et espaces verts*</i>	<i>21 900</i>	<i>29,2</i>	<i>17 823</i>	<i>0,2</i>	<i>5,6</i>	<i>27,6</i>	<i>66,6</i>	<i>81,1</i>	<i>81,5</i>	<i>81,4</i>
<i>dont Conduite et gestion de l'exploitation agricole, systèmes à dominante élevage</i>	<i>5 683</i>	<i>30,6</i>	<i>4 431</i>	<i>0,2</i>	<i>5,7</i>	<i>26,0</i>	<i>68,2</i>	<i>76,3</i>	<i>78,7</i>	<i>78,0</i>
<i>dont Aménagements paysagers</i>	<i>5 323</i>	<i>9,9</i>	<i>4 534</i>	<i>0,2</i>	<i>5,6</i>	<i>31,1</i>	<i>63,1</i>	<i>84,3</i>	<i>85,3</i>	<i>85,2</i>
Transformations	11 220	20,5	8 907	1,4	9,0	31,6	58,0	82,7	78,5	79,4
dont Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	2 247	0,4	1 709	2,1	9,8	27,9	60,3	80,0	76,0	76,1
dont Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	2 981	0,4	2 267	1,0	8,6	33,1	57,3	91,7	76,0	76,0
Génie civil construction et bois	16 650	11,9	13 018	0,9	8,8	32,8	57,5	85,2	77,2	78,2
dont Technicien menuisier agenceur	3 614	3,8	2 752	0,4	5,8	29,9	64	80,9	76,0	76,1
dont Technicien d'études du bâtiment option A : études et économie	2 760	19,0	2 097	1,8	9,7	32,7	55,9	80,9	74,8	76,0
dont Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	2 118	1,3	1 630	0,6	7,8	34,1	57,5	85,7	76,8	77,0
Matériaux souples	4 992	93,5	4 181	2,2	17,4	37,9	42,4	84,1	79,4	83,8
dont Métiers de la mode – vêtements	4 358	94,5	3 668	2,4	17,9	38,4	41,4	84,4	80,3	84,2
Mécanique électricité électronique	68 172	2,0	51 149	0,9	8,4	31,1	59,6	78,7	75,0	75,0
dont Électrotechnique énergie équipements communicants	21 578	1,3	15 786	0,8	6,8	27,9	64,4	78,2	73,1	73,2
dont Maintenance des équipements industriels	9 375	1,8	6 730	0,7	6,8	28,9	63,7	69,6	71,8	71,8
dont Systèmes électroniques numériques	9 170	3,0	7 399	0,6	9,5	33,4	56,5	84,7	80,6	80,7
dont Maintenance de véhicules automobiles : voitures particulières	9 156	2,2	6 817	1,0	9,5	32,2	57,3	70,9	74,5	74,5
dont Technicien d'usinage	3 534	2,5	2 652	1,7	10,4	35,1	52,8	79,8	74,9	75,0
dont Technicien en chaudronnerie industrielle	3 200	1,9	2 417	1,6	10,5	34,1	53,8	79,0	75,5	75,5
dont Réparation des carrosseries	2 210	2,7	1 682	0,7	8,7	34,5	56,1	83,1	75,9	76,1
dont Technicien froid et conditionnement air	1 904	0,7	1 411	1,2	7,8	31,0	60,0	92,3	74,0	74,1
Total Production hors agricole	100 855	9,4	77 007	1,0	9,1	31,9	58,0	83,6	75,6	76,4
Total Production y compris agricole	124 448	13,5	96 191	0,9	8,4	31,0	59,7	82,4	76,5	77,3
Échanges et gestion	69 299	56,2	54 470	0,8	7,7	30,8	60,8	80,0	76,8	78,6
dont Commerce	30 345	57,4	24 195	0,6	7,9	31,9	59,7	80,6	78,6	79,7
dont Comptabilité	19 524	57,6	14 846	0,8	6,6	27,1	65,5	79,6	71,1	76,0
dont Accueil – Relation clients et usagers	6 425	85,8	4 913	0,7	5,3	27,5	66,4	77,3	71,6	76,5
dont Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)	8 307	45,1	6 683	0,8	8,9	33,7	56,6	82,3	78,9	80,5
dont Logistique	3 473	20,2	2 859	2,3	12,8	37,9	47,0	83,5	82,0	82,3
Communication et information	23 429	87,2	18 502	0,7	8,2	30,6	60,5	79,3	77,0	79,0
dont Secrétariat	19 404	95,5	15 153	0,7	7,6	29,6	62,1	78,4	72,2	78,1
Services aux personnes	24 045	68,7	19 972	0,6	8,0	31,9	59,5	86,6	75,4	83,1
dont Restauration	10 462	39,0	7 768	0,2	3,7	23,9	72,2	75,3	73,6	74,2
dont Services en milieu rural	5 654	92,5	5 170	0,2	5,9	34,2	59,7	91,6	89,0	91,4
dont Esthétique, cosmétique, parfumerie	2 947	99,8	2 579	0,9	13,5	38,2	47,4	87,5	83,3	87,5
dont Services de proximité et vie locale	2 917	92,1	2 723	1,0	16,0	45,0	38,0	93,8	88,3	93,3
Services à la collectivité	2 202	50,9	1 764	0,8	12,1	35,3	51,8	72,8	87,7	80,1
Total Services hors agricole	113 321	63,3	89 538	0,8	8,1	30,9	60,3	80,3	76,7	79,0
Total Services y compris agricole	118 975	64,7	94 708	0,7	7,9	31,1	60,3	81,1	76,9	79,6
Ensemble du baccalauréat professionnel 2012	243 423	38,5	190 899	0,8	8,2	31,0	60,0	81,3	76,6	78,4
<i>Rappel baccalauréat professionnel 2011</i>	<i>185 824</i>	<i>42,9</i>	<i>156 063</i>	<i>0,9</i>	<i>9,5</i>	<i>33,8</i>	<i>55,8</i>	<i>86,3</i>	<i>82,3</i>	<i>84,0</i>

* Les spécialités agricoles sont indiquées en italiques.

Source : MEN-MESR DEPP, Système d'information Ocean-Safran

TABLEAU 6 – Résultats du baccalauréat général 2012 - France métropolitaine et Dom y compris Mayotte

	Présents		Admis	Répartition des admis par mention (%)				Taux de réussite (%)		
	Total	Filles (%)		Très bien	Bien	Assez bien	Sans mention	Filles	Garçons	Total
ES										
ES-Langues vivantes	38 886	67,7	35 323	4,3	13,8	30,3	51,6	92,4	87,6	90,8
ES-Mathématiques	33 771	59,4	30 731	7,6	17,2	30,4	44,7	92,4	89,0	91,0
ES-Sciences économiques et sociales	35 635	55,2	30 442	3,5	10,2	25,4	60,8	86,6	84,0	85,4
Total de la série	108 292	61,0	96 496	5,1	13,8	28,8	52,3	90,7	86,7	89,1
L										
L-Arts	13 276	76,9	11 554	4,3	11,3	26,0	58,4	87,8	84,4	87,0
L-Langues anciennes	818	75,7	752	16,4	20,9	27,7	35,1	91,9	92,0	91,9
L-Langues vivantes	35 002	79,7	30 327	4,3	11,3	26,5	57,9	87,3	83,9	86,6
L-Mathématiques	4 338	79,5	3 824	10,6	18,1	25,1	46,2	89,3	83,8	88,2
Total de la série	53 434	79,0	46 457	5,0	12,0	26,3	56,7	87,7	84,2	86,9
S										
S-Bio-écologie	1 804	56,5	1 642	2,6	11,6	30,4	55,4	91,2	90,8	91,0
S-Sciences de l'ingénieur	15 757	12,8	14 258	8,5	18,3	30,2	43,0	90,3	90,5	90,5
S-SVT-Mathématiques	32 878	36,9	31 177	25,8	27,7	24,7	21,8	95,8	94,3	94,8
S-SVT-Physique-chimie	55 476	45,4	50 700	11,9	21,1	29,0	38,0	93,0	90,1	91,4
S-SVT-Sciences de la vie et de la Terre	60 319	57,1	53 107	6,6	16,6	30,1	46,7	90,6	84,7	88,0
Total de la série	166 234	45,0	150 884	12,5	20,5	28,6	38,4	92,2	89,6	90,8
Ensemble du baccalauréat général 2012	327 960	55,8	293 837	8,9	17,0	28,3	45,8	90,6	88,3	89,6
<i>Rappel baccalauréat général 2011</i>	<i>321 569</i>	<i>56,0</i>	<i>283 821</i>	<i>7,5</i>	<i>15,4</i>	<i>27,6</i>	<i>49,5</i>	<i>89,6</i>	<i>86,6</i>	<i>88,3</i>

Source : MEN-MESR DEPP, Système d'information Ocean-Safran

TABLEAU 7 – Résultats du baccalauréat technologique 2012

France métropolitaine et Dom y compris Mayotte

		Présents		Admis	Répartition des admis par mention (%)				Taux de réussite (%)		
		Total	Filles (%)		Très bien	Bien	Assez bien	Sans mention	Filles	Garçons	Total
STI	Génie mécanique	8 572	6,1	7 145	3,3	13,4	27,9	55,4	84,4	83,3	83,4
	Génie civil	2 991	11,2	2 432	3,5	12,7	26,4	57,5	79,4	81,6	81,3
	Génie des matériaux	257	13,2	237	2,5	7,6	30,0	59,9	91,2	92,4	92,2
	Génie électronique	6 543	5,0	5 369	2,1	11,2	28,1	58,5	82	82,1	82,1
	Génie électrotechnique	10 187	3,1	8 513	3,1	13,4	31,1	52,4	83,5	83,6	83,6
	Génie énergétique	726	4,0	619	3,2	17,3	29,7	49,8	86,2	85,2	85,3
	Génie optique	243	42,0	214	7,0	20,6	26,2	46,3	85,3	90,1	88,1
	Arts appliqués	2 544	76,1	2 382	1,8	14,8	35,9	47,5	95,3	88,5	93,6
	Total de la série	32 063	11,2	26 911	2,9	13,1	29,6	54,4	89,6	83,2	83,9
STL	Biochimie génie biologique	4 862	63,2	4 409	2,1	11,7	31,1	55,0	90,8	90,5	90,7
	Chimie de laboratoire et procédés industriels	1 712	48,5	1 497	2,0	13,6	32,7	51,6	88,2	86,7	87,4
	Physique de laboratoire et procédés industriels	931	30,3	832	2,5	15,9	33,3	48,3	90,4	88,9	89,4
	Total de la série	7 505	55,8	6 738	2,2	12,7	31,7	53,5	90,2	89,2	89,8
STG	Communication et gestion des ressources humaines	21 082	73,9	17 422	0,3	4,3	24,8	70,6	83,9	79,1	82,6
	Comptabilité et finance d'entreprise	20 030	45,1	16 664	0,7	6,7	27,3	65,3	84,4	82,2	83,2
	Gestion des systèmes d'information	2 804	22,2	2 294	0,4	6,5	28,1	65,0	81,7	81,8	81,8
	Mercatiques (marketing)	31 740	52,7	26 557	0,2	4,1	24,2	71,4	86,2	80,8	83,7
	Total de la série	75 656	55,5	62 937	0,4	4,9	25,3	69,3	84,9	81	83,2
TMD		277	60,3	259	5,4	22,4	36,3	35,9	92,8	94,5	93,5
Hôtellerie		2 614	46,3	2 331	0,9	8,2	27,5	63,4	90,2	88,3	89,2
ST2S		26 290	92,5	21 377	0,5	5,4	25,6	68,5	81,5	78,7	81,3
STAV		6 001	43,5	4 568	0,3	4,6	23,6	71,5	74,3	77,6	76,1
	Ensemble du baccalauréat technologique 2012	150 406	51,9	125 121	1,1	7,3	26,6	65,0	84,1	82,2	83,2
	<i>Rappel baccalauréat technologique 2011</i>	<i>157 239</i>	<i>51,5</i>	<i>129 472</i>	<i>0,9</i>	<i>6,5</i>	<i>26,4</i>	<i>66,2</i>	<i>83,8</i>	<i>80,8</i>	<i>82,3</i>

Source : MEN-MESR DEPP, Système d'information Ocean-Safran

TABLEAU 8 – Résultats du baccalauréat 2012 par académie

Académies	Bac général			Bac technologique			Bac professionnel			Ensemble		
	Présents	Taux de réussite (%)		Présents	Taux de réussite (%)		Présents	Taux de réussite (%)		Présents	Taux de réussite (%)	
		2012	2011		2012	2011		2012	2011		2012	2011
Aix-Marseille	14 363	88,7	88,0	7 005	82,3	80,0	10 942	76,8	81,5	32 310	83,3	84,4
Amiens	8 669	86,4	84,4	4 613	78,8	78,5	7 471	74,7	83,3	20 753	80,5	82,6
Besançon	5 428	89,9	89,5	2 531	86,1	85,0	4 915	79,5	85,7	12 874	85,2	87,2
Bordeaux	15 259	90,4	89,1	6 330	86,8	86,2	12 119	82,3	87,7	33 708	86,8	88,1
Caen	7 065	90,5	87,5	3 040	85,9	85,6	6 323	82,8	88,4	16 428	86,7	87,3
Clermont-Ferrand	5 580	90,5	89,9	2 504	85,4	85,0	4 719	82,4	84,1	12 803	86,5	86,9
Corse	1 282	91,7	89,8	566	85,3	78,6	719	82,6	85,1	2 567	87,8	86,1
Dijon	7 472	89,9	89,4	3 270	84,1	84,8	5 716	77,7	84,2	16 458	84,5	86,6
Grenoble	16 537	93,6	92,5	7 415	87,9	86,4	12 512	82,7	89,9	36 464	88,7	90,4
Lille	19 184	89,6	87,7	9 818	83,9	83,6	17 888	76,8	85,1	46 890	83,5	85,9
Limoges	2 892	91,5	89,8	1 548	80,6	81,0	2 730	79,6	86,9	7 170	84,6	86,7
Lyon	16 324	90,7	89,0	7 157	86,0	84,3	11 089	81,4	85,8	34 570	86,7	87,1
Montpellier	12 294	88,5	87,7	6 018	82,5	82,1	9 162	78,5	85,2	27 474	83,9	85,6
Nancy-Metz	11 127	89,3	87,9	5 717	81,7	82,0	8 569	75,4	80,4	25 413	82,9	83,9
Nantes	17 092	93,7	92,5	7 829	90,0	88,7	15 177	82,7	90,5	40 098	88,8	91,1
Nice	10 642	89,0	87,1	3 898	84,0	82,4	5 646	78,3	81,5	20 186	85,0	84,4
Orléans-Tours	12 312	87,2	86,6	5 432	83,9	81,6	8 563	77,4	81,8	26 307	83,3	84,1
Poitiers	7 602	90,6	88,5	3 565	84,7	84,0	6 212	80,1	86,5	17 379	85,7	86,8
Reims	6 146	88,2	86,4	2 898	81,8	82,1	5 336	78,4	82,0	14 380	83,3	84,0
Rennes	15 991	93,9	92,5	7 822	88,5	87,1	11 822	84,9	88,0	35 635	89,8	89,8
Rouen	9 462	87,5	86,3	4 591	81,0	79,8	7 358	77,4	84,6	21 411	82,7	84,2
Strasbourg	8 992	93,0	92,9	4 149	84,5	84,6	6 694	81,5	84,9	19 835	87,3	88,6
Toulouse	13 731	91,4	90,5	6 070	85,1	86,2	10 069	81,9	86,8	29 870	86,9	88,5
Paris	15 847	89,3	87,7	4 048	82,8	80,4	6 513	77,6	84,1	26 408	85,4	85,7
Créteil	20 992	85,2	83,5	11 519	76,6	75,1	15 895	68,5	75,5	48 406	77,6	79,1
Versailles	33 495	89,5	87,7	13 203	82,0	81,0	17 930	74,0	79,9	64 628	83,6	84,4
France métropolitaine	315 780	89,9	88,5	142 556	83,8	82,8	232 089	78,6	84,1	690 425	84,8	86,0
Guadeloupe	2 918	78,8	78,9	1 433	81,7	81,0	2 741	80,8	85,5	7 092	80,2	81,7
Guyane	1 096	75,3	71,6	746	58,6	64,1	1 339	63,1	79,4	3 181	66,2	71,0
Martinique	2 232	84,8	82,3	1 537	76,6	71,6	2 321	76,8	79,2	6 090	79,7	78,3
Mayotte	1 195	61,3	68,6	1 281	49,0	61,7	761	69,4	75,7	3 237	58,4	67,9
La Réunion	4 739	87,4	87,0	2 853	80,2	76,4	4 172	75,7	81,3	11 764	81,5	82,3
Dom	12 180	81,2	81,2	7 850	72,6	73,2	11 334	75,3	81,3	31 364	76,9	79,1
France métr. + Dom	327 960	89,6	88,3	150 406	83,2	82,3	243 423	78,4	84,0	721 789	84,5	85,7

Source : MEN-MESR DEPP, Système d'information Ocean-Safran

La voie technologique continue de perdre des candidats

La voie technologique continue de perdre des candidats : depuis 2000, l'effectif de présents au baccalauréat technologique est passé de 193 000 à 149 000 (hors Mayotte). Seule la spécialité STI-Arts appliqués augmente sans discontinuer depuis sa création en 1999, passant de 1 600 candidats à 2 500 en 2012. Toutes spécialités confondues, le taux de réussite, après avoir perdu 2,9 points entre 2000 et 2005, a gagné 7,3 points entre 2005 et 2012. À la dernière session, 83,2 % des candidats au baccalauréat technologique obtiennent le diplôme, soit 0,9 point de plus qu'en 2011. Entre 2011 et 2012, le taux de réussite augmente dans toutes les séries technologiques sauf les séries STG (- 0,1 point), TMD (- 0,6 point pour 277 candidats) et STAV (- 3,8 points, contre + 5,4 points entre 2010 et 2011). La réussite augmente plus chez les garçons (+ 1,4 point) que chez les filles (+ 0,3 point). L'écart de réussite en faveur des filles passe de 3 points en 2011 à 1,9 point en 2012 (tableau 7).

La part de bacheliers technologiques reçus avec mention passe de 33,8 % en 2011 à 35 % en 2012. Les bacheliers des séries et spécialités technologiques relevant du secteur de la production et du disciplinaire (STI, STL et TMD) sont le plus souvent diplômés avec mention.

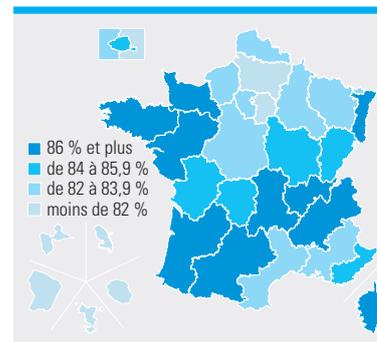
La plupart des séries et spécialités de la voie technologique se différencient en fonction du sexe. Les plus féminisées sont STI-Arts appliqués, STG-Communication et gestion des ressources humaines, STL-Biochimie et génie biologique, ST2S et TMD. À l'inverse, STI (sauf Arts appliqués et Génie optique), STL-Physique de laboratoire et procédés industriels et STG-Gestion des systèmes d'information sont très masculinisées.

D'une académie à l'autre

Le taux de réussite global au baccalauréat 2012 baisse par rapport à 2011 dans toutes les académies sauf dans celles de Nice, de Rennes et en Corse (tableau 8 et carte). Rennes, Nantes et Grenoble restent les

académies les plus performantes dans les trois voies, sauf dans le professionnel où Caen vient se placer en deuxième position. À l'opposé, les candidats au baccalauréat des académies de Créteil et d'Amiens obtiennent le moins souvent le diplôme quelle que soit la voie, à l'exception du professionnel où Versailles a un taux de réussite inférieur à celui d'Amiens. La Réunion a les meilleurs résultats des Dom. Elle est parmi les académies les plus performantes d'outre-mer dans la voie générale, et augmente fortement son taux de réussite au baccalauréat technologique (+ 3,8 points). La Martinique est la seule académie à présenter un taux de réussite global en hausse par rapport à 2011, surtout grâce à la voie technologique (+ 5 points). Les académies de Guyane et Mayotte sont les plus faibles dans les trois voies. Quelle que soit la voie, le taux de réussite de la métropole est toujours supérieur à celui des Dom, et en 2012 encore plus qu'en 2011 : l'écart global passe de 6,9 points en 2011 (il était de 5,7 points hors Mayotte)

Taux de réussite au baccalauréat selon les académies – Session 2012



Source : MEN-MESR DEPP, Système d'information Ocean-Safran

à 7,9 points en 2012. Il est le plus élevé dans les voies technologique (11,2 points) et générale (8,7 points), tandis qu'il est plus restreint dans la voie professionnelle (3,3 points). De plus, la Guadeloupe se distingue par un taux de réussite au baccalauréat professionnel sensiblement supérieur à celui de la métropole.

Fanny Thomas, DEPP B1

SOURCES ET DÉFINITIONS

Proportion de bacheliers dans une génération

Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient à chaque âge les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

Source des données démographiques

La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'Insee. La base en vigueur en mars 2013 a été utilisée ici. Elle permet de calculer des proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2011 et 2012, et définitive pour la session 2010.

Séries technologiques

TMD : techniques de la musique et de la danse
 STAV : sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
 STG : sciences et technologies de la gestion
 STI : sciences et technologies industrielles
 STL : sciences et technologies de laboratoire
 ST2S : sciences et technologies de la santé et du social

Nomenclature des spécialités de formation

Les **spécialités de formation** représentent le niveau le plus fin de la nomenclature interministérielle des spécialités de formation (décret n° 94-522 du 21 juin 1994). Elles sont constituées en 93 **groupes de spécialités**. Les groupes de spécialités sont eux-mêmes regroupés en 17 **domaines de spécialités**. Et les domaines de spécialités sont rassemblés en quatre **secteurs** : disciplinaire, technico-professionnel de la production, technico-professionnel des services, développement personnel.

Les spécialités de formation de la voie professionnelle appartiennent aux secteurs technico-professionnels de la production et des services. Les séries technologiques appartiennent à ces deux secteurs ainsi qu'au disciplinaire. Et les séries générales sont toutes dans le secteur disciplinaire.

L'origine socioprofessionnelle des bacheliers

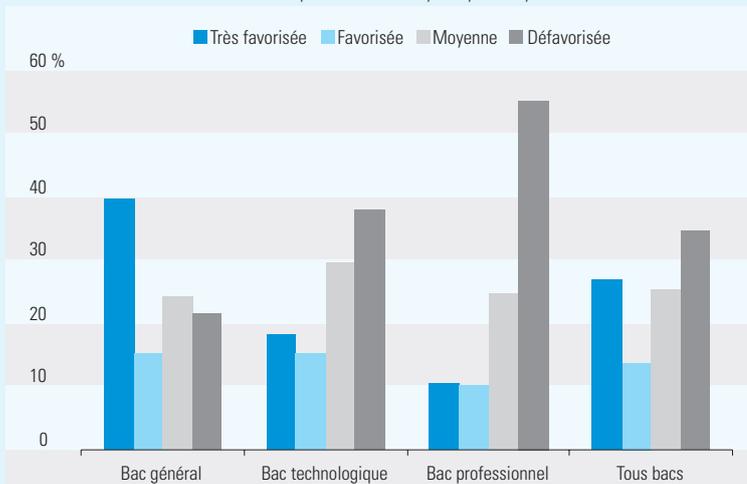
Les bacheliers ayant une origine sociale très favorisée sont surreprésentés parmi les bacheliers généraux, tandis que les bacheliers issus d'un milieu défavorisé représentent 55 % des bacheliers professionnels. Cette situation mesurée en 2012 est stable dans le temps. Les bacheliers d'origine sociale moyenne sont proportionnellement un peu plus nombreux à avoir obtenu un baccalauréat technologique.

Les bacheliers d'origine très favorisée obtiennent le plus souvent le diplôme avec une mention : pour 65 % des admis pour le baccalauréat général, 46 % pour le baccalauréat professionnel, et 40 % pour le baccalauréat technologique. Les bacheliers professionnels obtiennent plus souvent leur diplôme avec une mention que les bacheliers technologiques quelle que soit leur origine sociale.

Regroupements des professions et des catégories socioprofessionnelles en quatre postes :

- très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
- favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

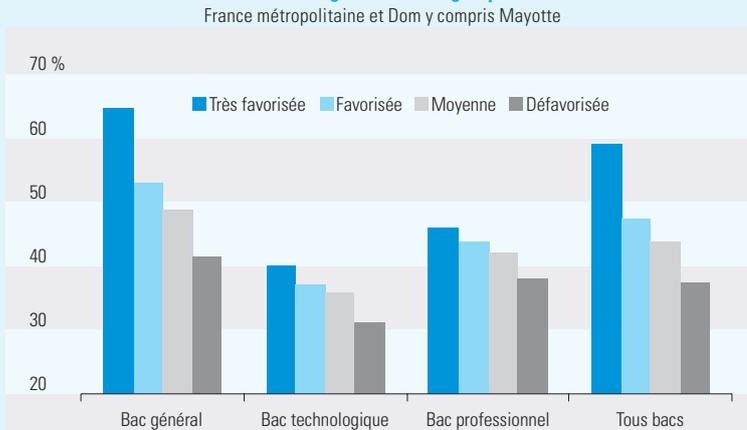
Part des admis en 2012 selon l'origine sociale regroupée
France métropolitaine et Dom y compris Mayotte



Lecture – Parmi les bacheliers généraux, 40 % sont d'origine sociale très favorisée et 21 % d'origine sociale défavorisée, contre respectivement 27 % et 34 % de l'ensemble des bacheliers. À l'inverse, parmi les bacheliers professionnels, 10 % sont d'origine sociale très favorisée et 55 % d'origine sociale défavorisée.

Source : MEN-MESR DEPP, Système d'information Ocean (hors spécialités agricoles)

Part des bacheliers obtenant une mention au baccalauréat 2012 selon l'origine sociale regroupée
France métropolitaine et Dom y compris Mayotte



Lecture – Sur 100 bacheliers généraux d'origine sociale très favorisée, 65 ont une mention, tandis que pour 100 bacheliers généraux d'origine sociale défavorisée, 42 en obtiennent une.

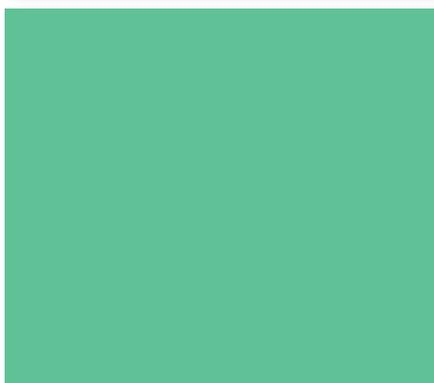
Source : MEN-MESR DEPP, Système d'information Ocean (hors spécialités agricoles)

pour en savoir plus

« Résultats définitifs de la session 2011 du baccalauréat »,
Note d'Information 12.03, MEN-DEPP, avril 2012.

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche,
RERS édition 2012, MEN-DEPP, p.238-243.

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr



Retrouvez ce dossier
 dans l'espace presse
education.gouv.fr/presse
 Contact presse
 T 01 55 55 30 10

